

## Le printemps des fermes

Samedi 25 mai



PRINTEMPS 2024

Retrouvez  
les programmes :

• **Le printemps  
des fermes**

(en pages centrales)

• **Jazz à Vienne  
2024**

# sommaire

## 3 Édito

## 4 Ça s'est passé

## 6 Connaître & participer

- > Une révision des statuts pour un avenir plus vert
- > PLUi : Ensemble, imaginons le territoire de demain !
- > Concertations : votre avis nous intéresse !
- > Conseil de Développement - La parole aux citoyens
- > Budget 2024 : investir pour répondre aux enjeux du territoire

## 15 Vivre & se déplacer

- > Piscines : nouvelle plateforme de billetterie en ligne !
- > Quelles aides pour réhabiliter ou adapter votre logement ?

## 20 Entreprendre & réaliser

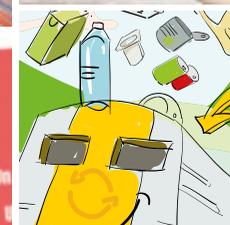
- > Une déchèterie dédiée aux professionnels
- > Les partenaires de l'Agglo au service des entrepreneurs
- > Le printemps des fermes 2024
- > Béal : un nouveau siège social pour « recréer du lien »
- > L'entreprise Marchal à Estrablin mise sur le haut de gamme et l'innovation
- > À Échalas, deux cousins produisent du pain « à l'ancienne » et du fromage fermier
- > Éco en bref

## 29 Valoriser & préserver

- > Le tri des déchets alimentaires, tout le monde s'y met !
- > Que deviennent nos déchets ?  
Les D3E et les déchets dangereux
- > Un nouveau guide pour réduire ses déchets !
- > Travaux de rénovation énergétique et photovoltaïque
- > Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)
- > L'eau, une ressource à économiser

## 38 L'Agglo & vous

## 40 Vélo Village



## Agglomag

Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération

**N°22 - PRINTEMPS 2024**

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès  
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex  
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26  
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton  
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Brigitte Caruana, Directrice du service communication  
de Vienne Condrieu Agglomération, Tiphaine Malfait MComConseil  
Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : ROTO FRANCE

Agglomag est imprimé à 46 000 exemplaires  
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental  
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)  
ISSN : 2609-0783 / Dépôt légal : mars 2024



Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, les agriculteurs du territoire comme partout en France ont exprimé leur colère et leur désarroi face à une situation de plus en plus préoccupante. Cette crise agricole exprime les difficultés profondes des agriculteurs et appelle des mesures urgentes, fortes et concrètes de la part des pouvoirs publics.

Si l'agriculture est avant tout régie par de nombreuses règles nationales et européennes, nous sommes persuadés que nous avons localement un rôle à jouer afin de soutenir, d'accompagner et de promouvoir le développement de l'agriculture.

L'agriculture occupe près de 44 % de la superficie de l'agglomération et est représentée par près de 400 exploitations. Les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont toujours considéré qu'elle représentait un secteur économique à part entière et c'est pourquoi nous menons différentes actions pour la soutenir, souvent en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Nous œuvrons pour faciliter les installations de nouveaux agriculteurs et accompagnons les transmissions des exploitations avec " Les jeudis de l'installation et de la transmission ".

En matière d'irrigation, et l'on sait maintenant tous que l'eau est un réel enjeu d'avenir, nous accompagnons les projets des agriculteurs comme celui d'irrigation du Plateau de Louze et de Glay pour lequel nous allons garantir une partie des emprunts.

Concernant les circuits courts, nous faisons régulièrement la promotion des magasins de producteurs et ventes à la ferme et nous facilitons les mises en relations entre les producteurs et les professionnels de la restauration.

Pour promouvoir l'agriculture et valoriser le métier d'agriculteur, nous avons créé en 2022, en concertation avec les exploitations, le Printemps des fermes. L'édition 2024 aura lieu le samedi 25 mai, 15 fermes ouvriront leurs portes au public et 26 agriculteurs présenteront leurs métiers et leurs productions. Le programme est à retrouver en cahier central de cet *Agglomag*.

Enfin, nous souhaitons, à notre échelle, aider les agriculteurs en agissant sur la fiscalité. Même si le montant est symbolique, nous allons délibérer lors du prochain conseil communautaire pour dégrèver de la part intercommunale de taxe foncière sur les propriétés non bâties les jeunes agriculteurs et exonérer les terrains exploités en bio, ainsi que les vergers, cultures fruitières et vignes. Il s'agit là des seuls cas autorisés pour l'instant par la loi et ils sont limités dans le temps. C'est pourquoi nous prendrons une motion pour demander au Gouvernement d'autoriser les collectivités volontaires à étendre ces exonérations à toutes les activités agricoles à vocation nourricière, de fixer librement la durée de cette exonération et d'obliger les propriétaires à déduire cette exonération des loyers provenant des terres louées aux exploitations agricoles.

Thierry Kovacs  
Président de Vienne Condrieu Agglomération



## Cérémonie de vœux de l'Agglo

Mardi 23 janvier

Comme chaque année, l'Agglo a organisé sa cérémonie de vœux à destination des 592 conseillers municipaux des 30 communes membres. Au cours de cette cérémonie, le Président Thierry Kovacs, entouré des 31 membres du bureau communautaire, a notamment pu remercier les élus municipaux pour leur implication dans les 18 commissions thématiques de l'Agglo. Les agents de la collectivité ont aussi été remerciés pour la qualité de leur travail au travers des directrices et directeurs de l'Agglo présents sur scène aux côtés des élus.

Mardi 23 janvier

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo entouré de Martine Faïta, Vice-Présidente à l'économie, Fabien Kraehn, Conseiller délégué au commerce, Maryline Silvestre, Conseillère déléguée à l'économie circulaire, Virginie Paquien, Directrice Générale des Services de l'Agglo et Christophe Carron, Président de la Chambre de Commerce Nord-Isère, accompagné par Virginie Novotny, Directrice Générale de la CCI ont signé la convention de partenariat pour 2024-2026 qui unit les deux structures. À travers cette convention, la CCI et l'Agglo s'engagent aux côtés des entreprises pour favoriser l'innovation, accompagner la transition énergétique, faciliter la commande publique, réduire la production de déchets et soutenir le commerce de proximité avec [enbasdemarue.fr](http://enbasdemarue.fr).

## Signature convention CCI



## Signature du Contrat Local de Santé



Mardi 5 mars

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo et les nombreux partenaires Santé ont ensemble signé le nouveau contrat local de santé. Celui-ci a vocation à renforcer les partenariats sur le territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants. Il est conclu entre l'ARS, les collectivités territoriales et les acteurs de la santé. C'est un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé, que ce soit en matière de prévention, de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

**Au premier rang, assis de gauche à droite :** Claudine Perrot-Berton (Vice-Présidente de l'Agglo), Bernard Roqueplan (Conseiller délégué à la santé), Thierry Kovacs (Président de l'Agglo), Loïc Mollet (Agence Régionale de Santé Isère), Philippe Guetat (Agence Régionale de Santé Rhône), Christophe Charles (Vice-Président du Département de l'Isère)

**Au deuxième rang, debout derrière, de gauche à droite :** Nadia Tournadour (CPTS de l'Ozon), Dr Vanessa Potacsek (CPTS des Coteaux Rhodaniens), Dr Elhassan INJAR (CPTS de la Région de Condrieu), Dr Dominique Solazzi (CPTS de Vienne), Dr Agnès Caillotte-Beaudoin (Calydial), Jean-François Hélie (Centre Hospitalier Lucien Hussenot de Vienne et Hôpital Gabriel Montcharmont de Condrieu), Fabien Champarnaud (Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord), Françoise Thevenas (Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord), Claire Plisson (CPAM du Rhône), Dr Jacques Boyer (conseiller municipal de Vienne à la santé)

**Lundi 11 mars**

Elles ont été l'occasion de nombreux échanges entre les participants dans le cadre de plusieurs ateliers de travail autour des questions de mobilité, d'énergie, de préservation des ressources et de changements des comportements.

L'occasion aussi de faire le point sur plusieurs actions déjà mises en place comme le réseau de chaleur de Vienne Nord, le soutien au covoiturage avec Klaxit, les différentes solutions à disposition pour le tri des déchets alimentaires ou les projets de végétalisation dans le cadre des requalifications de voiries.

Cette rencontre a aussi permis de mettre en lumière des initiatives locales de particuliers, d'associations ou d'entreprises en matière de mobilité, de circuits courts ou de réemploi.

**Tres rencontres du Plan Climat**



**Rencontre des délégués téléalarme**



**Mardi 12 mars**

Alain Oregia, conseiller délégué à la téléalarme, adjoint à Reventin-Vaugris entouré de l'équipe de la téléalarme a accueilli les délégués téléalarme du territoire de l'Agglo dans la salle d'animation de sa commune. Ce moment a été l'occasion de présenter le bilan d'activité du service, de répondre aux interrogations des élus et bénévoles grâce à qui la téléalarme fonctionne et participe pleinement au maintien à domicile des personnes, abonnées au service.



**Vendredi 15 mars**

Afin de faciliter l'accès au compostage pour tous et de mieux accompagner ses habitants, Vienne Condrieu Agglomération a proposé gratuitement une session de formation, vendredi 15 mars 2024 à 18h30. À l'attention des habitants de Jardin, Eyzin-Pinet, Meyssiez et Saint-Sorlin-de-Vienne, en présence de Bernard Roqueplan, maire de Jardin, ce temps d'échanges a permis de distribuer 150 composteurs individuels aux quelques 300 personnes présentes.

**Formation au compostage à Jardin**



Agglo

# Connaître & participer



## Une révision des statuts pour un avenir plus vert

Dans une démarche résolument tournée vers l'avenir, l'Agglo a décidé de franchir une étape dans sa contribution à la transition énergétique. Désireuse de jouer un rôle moteur dans ce domaine, elle a entrepris de revoir ses statuts afin de mieux répondre aux enjeux actuels. Cette dynamique se traduit par des actions concrètes et ambitieuses.

### Une révision des statuts pour un avenir plus vert

Dans une démarche résolument tournée vers l'avenir, l'Agglo a décidé de franchir une étape dans sa contribution à la transition énergétique. Désireuse de jouer un rôle moteur dans ce domaine, elle a entrepris de revoir ses statuts afin de mieux répondre aux enjeux actuels. Cette dynamique se traduit par des actions concrètes et ambitieuses.

### Des statuts revisités pour une efficacité accrue en matière de transition énergétique

Pour accompagner cette dynamique, une révision des statuts de l'Agglo s'avérait indispensable. Les principaux axes

de cette modernisation visent à actualiser le texte par rapport au contexte post-fusion de l'Agglo, à le mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et à renforcer les compétences de l'Agglo dans le domaine de la transition énergétique.

**[ ... renforcer les compétences de l'Agglo dans le domaine de la transition énergétique. ]**

### Mise en lumière du photovoltaïque sur le patrimoine public

Parmi les initiatives phares de Vienne Condrieu Agglomération, la création d'une société de

projet dédiée à la production d'énergies renouvelables, avec la participation majoritaire de l'Agglo, prend une place de choix. Cette démarche novatrice vise à exploiter pleinement le potentiel du photovoltaïque en installant des panneaux solaires sur le patrimoine public.

### Renforcement des liens avec les communes membres

Dans un souci de solidarité et de coopération, l'Agglo s'engage à intensifier ses relations avec les communes membres. Cette volonté se matérialisera notamment par un renforcement des mutualisations des ressources et une collaboration renforcée en matière d'ingénierie.

## Engagement pour des modes de déplacement durables

En parallèle, l'Agglo réaffirme son engagement en faveur des modes de déplacement durables. En favorisant les alternatives à l'autosolisme, tels que les modes actifs, l'autopartage ou le covoiturage, elle contribue activement à réduire l'empreinte carbone de notre territoire et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Cette évolution des statuts de l'Agglo traduit une ambition commune de construire un avenir plus durable et plus solidaire. En s'engageant résolument dans la transition énergétique, l'Agglo affirme sa volonté de devenir un acteur majeur du changement, au service de tous ses habitants et des générations futures.



## LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES A DÉMÉNAGÉ

Le Centre des finances Publiques est installé depuis le mercredi 13 mars 2024 dans les locaux rénovés situés 12 rue Jean Moulin à Vienne.

Après deux ans de travaux, l'immeuble accueille les usagers dans un espace entièrement rénové et commun aux différents services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Désormais, les usagers se rendent à une même adresse pour être en contact avec :

- Le service des impôts des particuliers pour les renseignements sur les impôts des particuliers, ou pour des questions relatives à l'obtention d'un délai de paiement ou à des poursuites.
- Le service départemental des impôts fonciers pour les questions relatives aux impôts fonciers/cadastre.
- Le service de gestion comptable pour le paiement des factures locales (eau, cantine, crèche, périscolaire ...), amendes, impôts.
- Le service de publicité foncière et enregistrement pour les questions relatives aux dons, assurances-vie, déclarations de succession ou renseignements hypothécaires.

Les services sont joignables par téléphone tous les jours de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h.

Ils sont ouverts au public les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h (jour de fermeture hebdomadaire le vendredi).

## LA PAROLE À

**Claudine Perrot Berton,**

1<sup>re</sup> Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle  
Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Nous avons en septembre dernier entamé un travail important sur la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ce plan est un guide d'action en cas d'urgence à destination des élus du territoire afin de leur permettre de faire face aux catastrophes comme les tempêtes, les inondations ou les accidents graves.

Ce plan réunit toutes les informations importantes, comme les numéros d'urgence à appeler, et les ressources disponibles pour faire face à l'évènement. Il précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, afin d'assurer la gestion des crises à tous les échelons territoriaux. Décliné en 7 étapes, le PICS devrait être finalisé d'ici le dernier trimestre 2024.

Travailler sur ce projet, c'est travailler sur la coordination et la solidarité intercommunale, afin de gérer les crises à l'échelle du territoire et non pas à l'échelle de la commune où s'est déroulé le problème. Ensemble, nous disposons de moyens supplémentaires, c'est une force que nous devons optimiser et le PICS est là pour cela.



## PLUi : Ensemble, imaginons le territoire de demain !

*VOUS AVEZ  
LA PAROLE !*

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération.

Conformément au code de l'urbanisme, l'Agglo doit s'engager, au plus tard 5 ans après la création de l'intercommunalité (2018), dans une démarche d'élaboration d'un PLUi.

Aujourd'hui, chaque commune est couverte par un PLU, 30 PLU sont donc en vigueur. Demain, il y aura un seul PLUi qui harmonisera les règles sur le territoire, tout en tenant compte des spécificités communales.



L'Agglo a fait le choix de mettre en place une large concertation avec des réunions publiques, des ateliers participatifs, des rencontres de terrain et une consultation numérique.

C'est l'occasion pour vous de vous exprimer !

**Le coup d'envoi sera donné le 30 avril 2024 avec une réunion publique** de présentation à Saint-Romain-en-Gal, salle polyvalente Louis Patard à 18h30.

Le PLUi définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement durables à l'horizon des 15 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol sur toutes les communes du territoire.



### VOUS VOULEZ PARTICIPER ?

#### Voici les prochains rendez-vous

##### 1 Le Questionnaire

D'ores et déjà, vous pouvez retrouver des informations sur l'élaboration du PLUi sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation.

À partir du **25 avril 2024 jusqu'au 15 juin 2024**, vous pourrez vous exprimer grâce à un questionnaire accessible au lien suivant :

<https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomerationplui/participer>

##### 2 La réunion publique de lancement

Une réunion publique est prévue pour présenter la démarche du PLUi et lancer la concertation.

**Venez nombreux le mardi 30 avril à 18h30 à Saint-Romain-en-Gal, salle polyvalente Louis Patard.**

##### 3 Les ateliers participatifs

3 ateliers participatifs seront organisés :

■ **lundi 27 mai de 18h30 à 20h30** à Pont-Évêque, salle des fêtes

■ **lundi 10 juin de 18h30 à 20h30** à Moidieu-Detourbe, salle des fêtes (salle polyvalente)

■ **mardi 11 juin de 18h30 à 20h30** aux Haies, salle polyvalente

Rendez-vous pour celles et ceux qui le souhaitent 30 minutes avant l'heure de l'atelier pour une balade à pied au cours de laquelle seront recueillies vos observations pour entrer dans le vif du sujet.

##### 4 Des rencontres de terrain

Au printemps, des rencontres dans différentes communes du territoire auront lieu pour connaître vos attentes pour l'aménagement et l'urbanisme. Alors ne soyez pas surpris si vous êtes invités à donner 5 mn de votre temps pour échanger sur le PLUi.

**3 réunions publiques de présentation des premiers retours de la concertation et du Plan d'Aménagement et de Développement Durables** seront organisées d'ici la fin de l'année 2024. Les dates et les lieux seront communiqués et sur le site internet de l'Agglo.



# Concertations : votre avis nous intéresse !

Mobilité, voirie, transport, assainissement, trois concertations ont eu lieu au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre.

## 1 Le Plan de Mobilité (PDM)

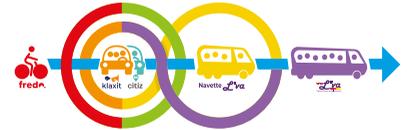
LA CONCERTATION S'EST DÉROULÉE DU 8 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2024

L'Agglo a procédé à une enquête publique concernant le projet de Plan de Mobilité afin de permettre à tous les habitants du territoire de penser collectivement la mobilité de demain.

**Le PDM définit une stratégie et un plan d'actions afin de faciliter les déplacements des personnes et le transport des marchandises pour les 10-15 prochaines années.**

Cette stratégie est l'opportunité pour l'Agglo de **penser une mobilité équilibrée et durable sur son territoire répondant aux objectifs d'une mobilité fluide, accessible à tous et sécurisée.** C'est aussi encourager le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle.

Les réflexions autour de ces axes de travail ont permis d'aboutir à



Bouger...facile avec l'Agglo !

un plan d'actions en cohérence et complémentaire aux plans d'actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et du Plan Local de l'Habitat.

## 2 L'aménagement du boulevard du Rhône à Vienne

LA CONCERTATION S'EST DÉROULÉE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 8 MARS 2024

Le boulevard du Rhône, au Nord de Vienne, constitue la principale porte d'entrée sur le territoire de l'Agglo. Dans le cadre de l'aménagement de cet axe routier, l'Agglo a réalisé une concertation réglementaire sur **ce projet majeur.**

En effet, **l'Agglo agit en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire**, notamment au regard de l'adaptation au changement climatique.

Ce projet d'aménagement vise à :

- Rompre avec le caractère autoroutier de la voie
- Soigner l'intégration paysagère
- Améliorer l'image et l'attractivité de l'Agglo

- Abaisser les niveaux sonores subis par les résidents
- Améliorer la qualité de l'air
- Améliorer la qualité des eaux de ruissellement rejetées dans le Rhône.



## 3 Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

LA CONCERTATION S'EST DÉROULÉE DU 9 FÉVRIER AU 29 MARS 2024

Dans le cadre de la mise à jour décennale du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et eaux pluviales, l'Agglo a lancé une démarche de concertation afin de réaliser **un état des lieux sur le réseau d'eaux pluviales.** Il a pour but d'identifier les

**dysfonctionnements des réseaux captant les eaux de pluie et les événements ayant généré des désordres ou des situations critiques sur la commune.**

Cet état des lieux concerne **27 communes du territoire de l'Agglo** pour lesquelles elle est compétente.

Les communes d'Échalas, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier, gérées par le Syndicat de la Station d'Épuration de Givors (SYSEG), ne sont pas concernées.

En termes de gestion des eaux pluviales, l'Agglo souhaite s'engager dans une démarche globale de gestion à la parcelle des eaux pluviales, avec pour objectif de favoriser au maximum l'infiltration et la désimpermeabilisation, c'est à dire laisser l'eau s'infiltrer dans le sol au plus près de là où elle tombe pour se rapprocher de son cycle naturel. Cet objectif répond à des enjeux écologiques et environnementaux de plus en plus nombreux et complexes.



Retrouvez l'ensemble des résultats dans le prochain Agglomag de juin et sur <https://viennedcondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COMMENT LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT S'EST-IL IMPLIQUÉ ?

### La parole aux citoyens

En 2021, l'Agglo a confié au CdD la saisine suivante :

« Comment faire de l'habitant un acteur de la transition écologique ; comment faire pour que le citoyen devienne un éco-citoyen ? »

Une des trois thématiques à traiter concernait les déchets : « quels leviers pour inciter les habitants à diminuer la production de déchets, à favoriser l'économie circulaire, le recyclage et le réemploi ? »

Avec pour objectif la réduction significative des déchets qui représentaient à l'époque 613 kg/an/habitant sur le territoire.

**Témoignage de Dominique, référente du groupe de travail « économie circulaire ».**

Le groupe a cheminé de manière à **comprendre, agir, produire**

### ● Comprendre

■ Nous avons visité le **centre de tri** des emballages à Chassieu et la **société de recyclage** de mâchefer Combronde à Loire-sur-Rhône

■ Nous avons suivi la conférence d'un expert en **changement des comportements** pour trouver les bons arguments et amener les habitants à modifier leurs habitudes

### ● Agir

■ Nous avons élaboré et mis en ligne un **questionnaire pour recueillir les usages et identifier les marges de progression acceptables** pour réduire les déchets et réemployer les objets

■ Nous avons **participé aux Commissions Consultatives d'Élaboration et de Suivi (CCES) avec les services de l'Agglo**. Plusieurs de nos propositions (par exemple des indicateurs dans les fiches-actions) ont été retenues dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028.

### ● Produire

■ Nous avons proposé de rédiger un **guide à l'attention des habitants** (voir page 34). Grâce aux connaissances acquises en amont, nous avons défini le fond et la forme du document : pédagogique, ludique, évolutif.

■ **L'Agglo et le CdD ont croisé leurs réflexions et ont co-rédigé ce guide**, maintenant disponible sur le site internet du CdD et de l'Agglo mais aussi en libre service dans les communes et au siège de l'Agglo.



Groupe de travail économie circulaire-janvier 2024-séance de retour d'expérience

Ces deux années de travail ont élargi et étayé les connaissances du CdD sur la problématique des déchets. Elles ont permis de conforter un mode de collaboration avec l'Agglo, au profit des citoyens du territoire.

### CHIFFRES CLÉS

- 2 années de travail
- 20 réunions en groupe de travail
- 3 réunions en CCES
- 2 visites de terrain
- 1 conférence
- 1 questionnaire
- 1 guide

### POUR EN SAVOIR PLUS

04 82 06 33 23 - [cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
<https://cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

## Budget 2024 : investir pour répondre aux enjeux du territoire

L'Administration

Dans un contexte général toujours sous tension, qui maintient l'inflation et les taux d'intérêt à un niveau encore élevé, Vienne Condrieu Agglomération a su optimiser ses ressources et construire à nouveau un budget ambitieux au service du projet de territoire.

Composé d'un budget principal et de 6 budgets annexes, le budget de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à plus de **163 millions d'euros** en 2024 (fonctionnement et investissement).

### Une fiscalité inchangée

Depuis 2018, les élus ont décidé de maintenir **les taux de la fiscalité sur les ménages et les entreprises** : 7,81 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 25,89 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Quant au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), il évolue modérément dans le cadre du processus d'harmonisation qui conduira à un taux unique de 9,58 % en 2026. Ainsi, les taux pour 2024 s'élèveront à 9,70 % pour les communes de l'Isère, à 9,23 % pour la commune de Saint-Romain-en-Gal et à 9,12 % pour les autres communes du Rhône.

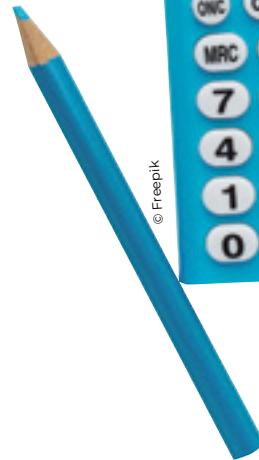
### Le fonctionnement et l'épargne

Dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **67 108 000 €**, contre 64 165 000 € en 2023, et les recettes réelles de fonctionnement atteignent **74 061 000 €** contre 70 777 000 € en 2023. Ces chiffres montrent que Vienne Condrieu Agglomération parvient à maintenir l'équilibre entre la hausse de ses dépenses et celle de ses recettes.

Ainsi, l'augmentation de la capacité d'accueil dans les crèches (33 places supplémentaires créées courant 2023) et la réouverture du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal, agrandi et entièrement réhabilité, pèsent à la fois sur les dépenses liées aux ressources humaines et sur les charges à caractère général. Mais cette amélioration des services apportée aux habitants se traduit également par de nouvelles recettes.

De même, en travaillant au quotidien pour maintenir la dynamique économique du territoire, l'Agglo optimise ses ressources, alors qu'en ayant anticipé dès le budget 2023 la forte hausse des prix et en veillant à maîtriser les charges qui découlent de son activité, elle limite autant que possible les dépenses courantes. Elle peut ainsi faire face aux facteurs externes de croissance des dépenses, comme les revalorisations salariales dont les trois quarts sont décidées par l'État, ou l'augmentation des charges financières.

**L'épargne nette 2024**, élément essentiel de l'autofinancement de l'investissement, est en légère diminution par rapport à celle de 2023 mais reste



proche de l'objectif de **2 000 000 d'euros** que s'est fixé l'Agglo pour maintenir sa capacité à investir.

### Un niveau d'investissement record :

Vienne Condrieu Agglomération poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route pour le développement du territoire. Ainsi, l'arrivée à maturité de nombreux projets à mi-mandat porte le montant prévisionnel des crédits inscrits, tous budgets confondus, à **39 813 300 €** contre 32 134 000 € au budget primitif 2023.

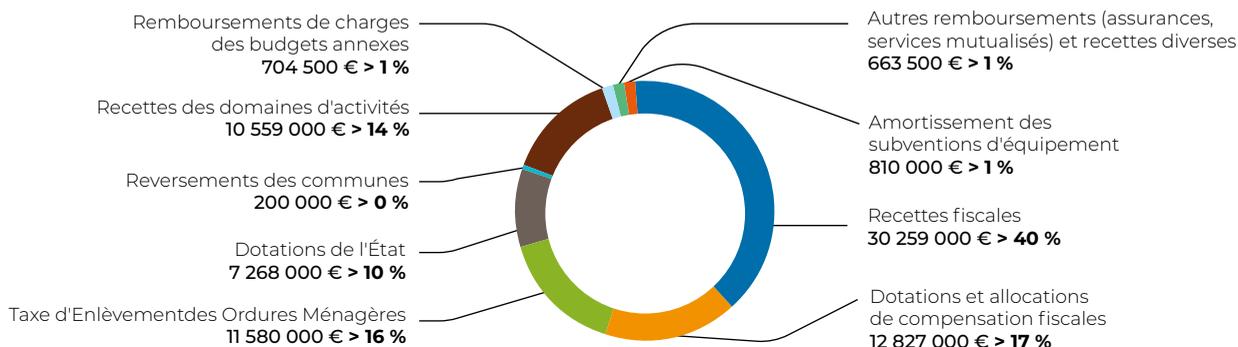
Pour 2024, l'effort s'accroît sur **le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique**, avec la rénovation du bâtiment Antares (siège de l'Agglo) et le plan de solarisation, sur **le développement des mobilités et la requalification urbaine**, avec le cours Brillier, l'entrée nord de Vienne, les itinéraires cyclables, les parkings relais...

Il porte aussi sur **le développement économique et le tourisme**, avec l'aménagement de la Zone du Plateau à Trèves, la halte fluviale, le belvédère à Tupin-et-Semons, et sur les actions visant à **améliorer la gestion des déchets**, avec la poursuite du déploiement des points d'apport volontaire des restes alimentaires et des conteneurs enterrés.

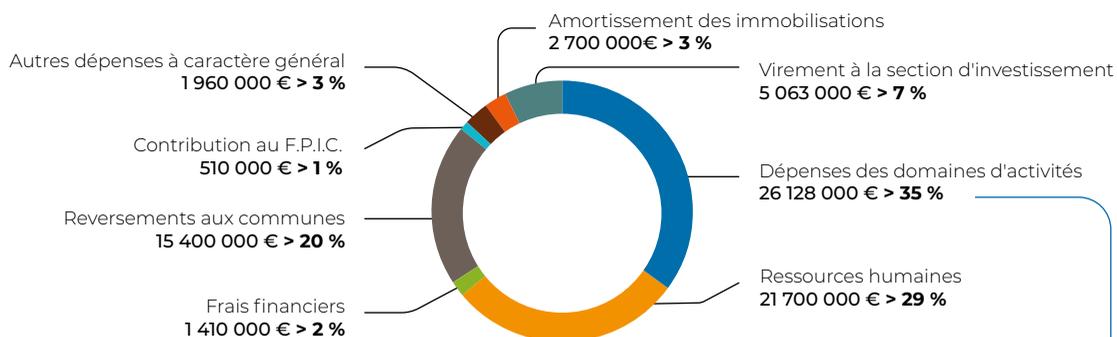
**Les enjeux relatifs à l'eau** constituent également une priorité, avec un budget en hausse de 31 % sur l'amélioration et l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, la construction de nouveaux équipements comme la station d'épuration des Haies, le travail sur la ressource avec un forage eau potable dans le secteur de l'Amballon, la lutte contre les inondations...

## Le fonctionnement du budget principal

**74 871 000 € Recettes de fonctionnement** (recettes réelles et opérations d'ordre)



**74 871 000 € Dépenses de fonctionnement** (dépenses réelles et opérations d'ordre)



### Les dépenses prévisionnelles des domaines d'activités pour 2024 (hors opérations d'ordre et hors personnel)

Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 250 800 €	Voirie communautaire	1 862 800 €
Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et aux zones économiques	238 000 €	Eaux pluviales et rivières	810 000 €
Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	77 000 €	Equipements sportifs	552 100 €
Emploi, formation, insertion	624 300 €	Piscines	1 468 700 €
Aménagement du territoire	376 600 €	Subvention d'équilibre au budget des transports	1 000 000 €
Politique de l'habitat	659 000 €	Transition énergétique et biodiversité	415 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville	555 600 €	Gestion des déchets	10 002 200 €
Jeunesse et Maison des services publics	89 300 €	Maintenance du patrimoine et moyens techniques	515 100 €
Petite enfance	1 411 000 €	Soutien aux événements intercommunaux	60 000 €
Service de téléalarme	203 000 €	Fourrière animale	75 000 €
Politiques territoriales	32 500 €	Contribution aux services incendie	2 850 000 €

## Le fonctionnement des budgets annexes

Les 7 budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 13 762 000 € pour les transports et déplacements
- 8 153 000 € pour l'assainissement
- 9 673 900 € pour l'eau potable (dont 2 870 000 € de redevances assainissement reversées au budget annexe de l'assainissement)
- 2 285 300 € pour les zones économiques
- 608 500 € pour l'immobilier d'entreprises
- 163 000 € pour la base de loisirs de Condrieu

## L'investissement

### 39 813 300 €

#### Dépenses réelles d'investissement

(hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre)

#### Voirie communautaire

- Études et travaux sur les voies communautaires
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Mobilité
- Participation à l'échangeur Vienne sud
- Réfection des voiries dans les zones économiques
- Réaménagement de l'entrée nord de Vienne
- Études et travaux sur les itinéraires cyclables
- Réhabilitation des ouvrages d'art communautaires (ponts)
- Aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets
- Modernisation de l'éclairage public des zones d'activités et espaces extérieurs

#### Assainissement, eau potable, eaux pluviales et rivières

- Réseau d'assainissement et stations d'épuration, notamment nouvelle station des Haies et raccordements d'Eyzin-Pinet et de Bièvre Isère communauté à la STEP Vienne Sud
- Réseaux d'adduction d'eau potable, stations de production, forages
- Travaux de canalisation des eaux pluviales
- Travaux de protection contre les inondations
- Schémas directeurs

#### Économie et tourisme

- Aménagement de la zone d'activités du Plateau à Trèves
- Acquisition et aménagement de foncier économique
- Immobilier d'entreprises, notamment réhabilitation du site Logistirail
- Soutien au commerce et à l'agriculture
- Mise en œuvre du schéma de développement touristique, notamment belvédère de Tupin-et-Semons et extension de la halte fluviale
- Base de loisirs de Condrieu

#### Politique de l'habitat

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

#### Aménagement et rénovation urbaine

- PLU des communes et PLU intercommunal
- Participation aux aménagements de la Vallée de Gère et de Vienne Sévenne

#### Petite enfance et téléalarme

- Aménagements dans les établissements de la petite enfance, notamment crèche rue Pipet à Vienne, site de la Farandole et cour de la Clé des Champs
- 1<sup>res</sup> actions de mise aux normes au regard du nouveau cadre réglementaire
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

#### Gestion des déchets et transition énergétique

- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Aménagement et densification du réseau des points d'apport volontaire
- Programme de réduction du volume d'ordures ménagères
- Vidéosurveillance des déchèteries et extension de la déchèterie d'Ampuis
- Maintien à niveau et renouvellement des matériels de collecte
- Plan de solarisation
- Poursuite de l'aide au remplacement des foyers bois

#### Maintenance du patrimoine et informatique

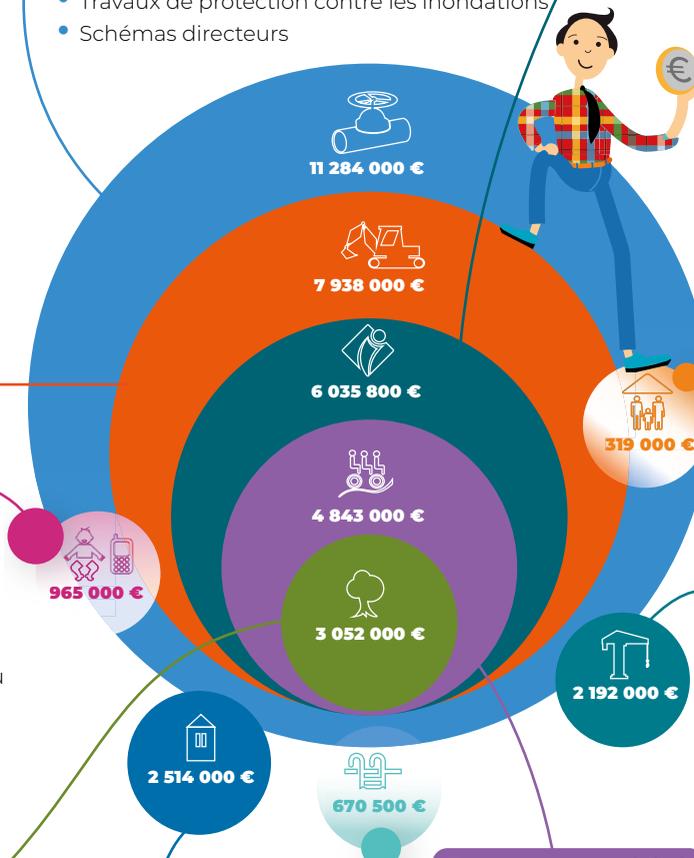
- Rénovation énergétique du siège de l'Agglo
- Réhabilitation et extension du bâtiment des archives
- Informatique/télécommunications (services de l'Agglo et écoles)
- Schéma directeur du numérique dans les écoles
- Maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques

#### Transports et mobilité

- Réaménagement du cours Brillier avec création d'une voie de bus en site propre
- Matériel roulant, dont bus au gaz et expérimentation cars à hydrogène
- Extension de la station GNV sur la plateforme de mobilité
- Sécurisation et accessibilité du réseau
- Études et actions en faveur de l'intermodalité (halte ferrée de Vaugris, gares routières, covoiturage...)
- Parkings relais
- Programme modes doux de déplacement

#### Équipements sportifs et piscines

- Maintien à niveau et équipement des piscines, gymnases et terrains de sport
- Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs

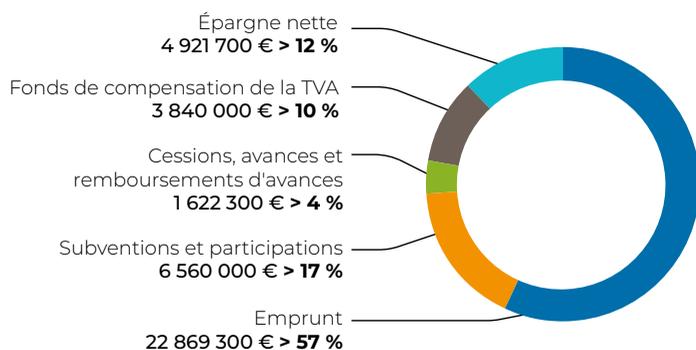


## Le financement de l'investissement

Avec un niveau d'autofinancement en légère diminution et malgré la mobilisation d'importantes subventions, avec en moyenne de 50 % à 70 % de financements sur les projets les plus coûteux, le pic d'investissement prévu au budget prévisionnel 2024 nécessite un recours à l'emprunt plus élevé qu'en 2023.

Pour l'ensemble des budgets, l'emprunt atteint ainsi 22 869 300 €, contre 13 749 000 € au BP 2023. Il représente désormais 57,4 % du financement des investissements. Dans le budget principal, l'inscription s'élève à 14 703 000 €.

Mais la situation de l'Agglo reste saine, avec notamment un niveau d'endettement peu élevé (voir le paragraphe sur la dette ci-dessous), ce qui est classique en milieu de mandat en raison de la concrétisation de nombreux projets d'investissement.



## LA PAROLE À

**Christophe Bouvier,**  
Vice-Président en charge des finances,  
Maire de Chasse-sur-Rhône



Comme toutes les collectivités locales, l'Agglo construit son budget dans un contexte de plus en plus difficile.

Nous devons faire face à l'inflation, notamment sur l'énergie et à des taux d'intérêt qui ont grimpé en flèche...

En face, nous disposons de ressources qui restent encore dynamiques mais qui sont de plus en plus incertaines car soumises aux aléas de la conjoncture.

Pourtant, l'Agglo continue à assurer des services de qualité, à investir massivement pour développer l'attractivité de son territoire et favoriser l'activité économique, et aussi pour relever les défis de la transition énergétique et de la sobriété.

Nous y parvenons encore sur la base d'une situation financière saine et au prix d'efforts constants de bonne gestion.

Dès 2024, nous devons ensemble aller encore plus loin sur l'optimisation de nos dépenses et récupérer des marges de manœuvre en fonctionnement et en investissement.



## La dette

### Un endettement qui reste raisonnable

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours global de la dette de l'Agglo est de 61,4 M€ contre 61,1 M€ un an auparavant.

À périmètre égal, l'Agglo s'est désendettée à hauteur de 0,8 M€ mais les emprunts récupérés suite à la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes augmentent l'encours de 1,1 M€.

L'encours de dette du budget principal atteint 39,7 M€ contre 38,2 M€ un an plus tôt, suite à la souscription de 6 M€ d'emprunt. Malgré cela, la durée de remboursement est stabilisée. Avec 5 ans et 9 mois, elle reste très en dessous du seuil critique de 12 ans généralement admis.

Il convient enfin de souligner que la dette est peu exposée au risque de taux, grâce à une proportion très importante d'emprunts à taux fixe par rapport aux emprunts à taux variable (respectivement 76,4 % et 23,6 % sur l'ensemble des budgets), ce qui permet de contenir l'impact de la hausse des taux d'intérêt.

# Vivre & se déplacer



Equipements sportifs

## Piscines : nouvelle plateforme de billetterie en ligne !

Avec la réouverture en septembre dernier du nouveau stade nautique Françoise Clavery-Bouysson, l'Agglo a mis en place dans ses établissements nautiques, une nouvelle billetterie numérique : la carte PASS qui permet le contrôle d'accès et le décompte horaire.

### Cette nouvelle billetterie évolue !

À partir d'avril 2024, l'Agglo propose un nouveau service aux usagers avec un accès à une plateforme de billetterie et un paiement en ligne sécurisé, pour les 4 piscines : Loire-sur-Rhône, Villette-de-Vienne, le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal et la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.

Cette plateforme permet d'accéder facilement et simplement à l'ensemble des services et produits disponibles. Désormais, il est possible de recharger sa carte PASS directement en ligne en achetant une entrée unitaire, une carte 10 entrées ou une carte horaire. Cette dernière sera, dans les prochaines semaines, utilisable dans toutes les piscines de l'Agglo.

De plus, les usagers du stade nautique peuvent également

s'inscrire à l'activité de leur choix : cours de natation, aquagym, aquabike, bodysculpt, sauna... en réservant leur(s) activité(s) selon

un planning horaire permettant de connaître le nombre de places disponibles sur les différentes activités.

■ **Rendez-vous début avril sur :**  
<https://piscines.vienne-condrieu-agglomeration.fr>



## Quelles aides pour réhabiliter ou adapter votre logement ?

Les aides de l'Anah : MaPrimeRénov' (aides à la rénovation énergétique), MaPrimeAdapt' (aides à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie), MaPrimeRénov' Copropriété (aides des copropriétaires à la rénovation énergétique), évoluent en 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les ménages qui engagent une rénovation ambitieuse doivent se faire accompagner par un conseiller Rénov'. Ce professionnel certifié par l'Anah suivra les ménages tout au long de leur projet de rénovation. Il assurera un accompagnement technique, administratif, financier et social.

Sur le territoire de l'Agglo, ce sont l'Ageden, côté Isère, et Alte 69, côté Rhône qui assurent l'accueil Espace Conseil France Renov'.

C'est donc la porte d'entrée à privilégier pour un parcours complet et adapté.

L'Ageden et Alte 69 animent l'Espace Énergie de l'Agglo en

renseignant et accompagnant gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'énergie : rénovation énergétique performante, énergies renouvelables, économies d'énergie, aides financières, analyse de devis.

L'Espace Énergie orientera les propriétaires modestes et très modestes vers Soliha Isère et Soliha Rhône, missionnés par l'Agglo pour les accompagner dans leurs travaux de rénovation énergétique. Il est important de prendre contact avec ces organismes avant de signer tout devis ou d'entreprendre les travaux.

### Les aides supplémentaires proposées par l'Agglo

Pour les dossiers éligibles à l'Anah, l'Agglo propose une subvention supplémentaire.

- Pour les propriétaires occupants : le projet de travaux d'amélioration énergétique peut bénéficier d'une prime de 500 à 750 €.
- Pour les propriétaires bailleurs : le projet de travaux conventionné peut bénéficier d'une prime allant de 3 000 € à 6 000 €.

Pour tous, l'Agglo a mis en place la Prime Air Bois de 700 à 1 500€ pour changer votre appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou votre foyer ouvert.

### PROPRIÉTAIRES, DONNEZ VOTRE AVIS !

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous louez à l'année ?

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant ?

Nous vous invitons à compter du **15 avril** à répondre à une enquête en ligne dont l'objectif est d'évaluer vos besoins et vos contraintes en tant que propriétaire, en vue notamment de :

- L'amélioration thermique des logements et des copropriétés,
- La rénovation des logements vacants,
- L'adaptation des logements au handicap ou au grand âge,
- La mise aux normes en matière de décence et de salubrité des logements.

Nous vous invitons à faire remonter vos attentes en renseignant cette enquête avant le 10 mai 2024 : <https://ditesnoustout.fr/enquete habitat>

Votre avis est important !  
Merci pour votre participation.

### Plus d'infos :

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) > rubrique L'habitat

#### ■ Si vous habitez dans l'Isère :

04 76 14 00 10  
[info@infoenergie38.org](mailto:info@infoenergie38.org)

#### ■ Si vous habitez dans le Rhône

04 37 48 25 90  
[particuliers@alte69.org](mailto:particuliers@alte69.org)





## Une déchèterie dédiée aux professionnels



**Les élus se sont penchés en mai 2022 sur la question de l'accueil des déchets professionnels. En effet, les déchèteries publiques, conçues initialement pour les besoins des particuliers, ne répondent pas aux exigences des professionnels. Cette réalité s'est renforcée avec la fermeture de l'accès à ces sites dans les territoires voisins.**

Une récente évolution réglementaire, relative aux sites d'accueil des déchets professionnels, a ouvert la voie à la mise en place de nouveaux sites dédiés, répondant ainsi à un réel besoin.

C'est pourquoi, afin d'assurer une bonne desserte de l'ensemble du territoire, les élus ont décidé en mai 2023, de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une déchèterie professionnelle.

La candidature de la société RDS/Delauzun, proposant une déchèterie automatique, a été retenue et les élus se sont positionnés lors du conseil communautaire du 31 janvier 2024 sur un bail pour la mise à disposition d'un terrain sur la ZA du Rocher à la société RDS/Delauzun.

Cette localisation stratégique, au cœur des activités économiques, promet une accessibilité optimale à l'ensemble des professionnels du territoire.

Cette déchèterie automatique sera équipée selon une technologie innovante, elle offrira un accès 24/24 h et 7j/7 et proposera des conditions d'utilisation adaptées aux exigences des professionnels. De plus, des mesures de sécurité renforcées, telles qu'un système de surveillance, assureront un fonctionnement optimal.

Un système de traçabilité et de transparence des dépôts garantira une gestion efficace et respectueuse de l'environnement.

Cette évolution majeure dans la gestion des déchets professionnels s'accompagne également d'une modification du règlement intérieur des déchèteries publiques. Désormais, leur accès sera exclusivement réservé aux apports ménagers, marquant ainsi une transition vers une gestion plus ciblée et efficace des flux de déchets.

Les professionnels sont invités à retrouver, sur le site web de l'Agglo, la totalité des sites d'accueil des déchets professionnels situés sur le territoire de l'Agglo et en périphérie.

### ■ Plus d'infos :

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) > rubrique Déchets



## Les partenaires de l'Agglo au service des entrepreneurs

Pour faciliter la création ou la reprise d'entreprises sur le territoire et accompagner au mieux les entrepreneurs, l'Agglo s'appuie sur l'expertise de plusieurs partenaires aux compétences complémentaires, qu'elle soutient financièrement : le Réseau Entreprendre Isère, ADIE et Initiative Isère Vallée du Rhône.

### Trois reprises d'entreprises réussies grâce au Réseau Entreprendre Isère

Octroyant des prêts d'honneur et proposant un accompagnement à la fois personnalisé et collectif, le Réseau Entreprendre Isère s'adresse à des chefs d'entreprise ayant des besoins de financement assez conséquents.



Implanté en 1999 en Isère, après la création de Réseau Entreprendre Nord en 1996, le Réseau Entreprendre Isère est un réseau de 250 chefs d'entreprises accompagnateurs bénévoles qui a pour objectif d'offrir les meilleures

chances de réussite aux créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise à potentiel de développement et de création d'emplois. Un accompagnement gratuit et personnalisé est offert à ces porteurs de projets dans la durée, mais aussi un soutien financier sous forme de prêts d'honneur allant de 15 000 à 90 000 euros. « Grâce à ce prêt, dont le montant varie selon la typologie du projet, le porteur a plus de poids pour aller voir les banquiers car on lui prête à lui, et non pas à l'entreprise... », mentionne Nathalie Martino, directrice du Réseau Entreprendre Isère.

Depuis sa création, l'association a prêté 16 millions d'euros à 389 entreprises iséroises, ce qui a permis la création de 4 445 emplois.

« Le premier critère que nous retenons pour valider un accompagnement est que les porteurs de projet aient l'ambition de créer au moins cinq emplois dans les trois ans et que leur entreprise devienne une PME », continue Nathalie Martino, dont le réseau a soutenu trois repreneurs d'entreprises « lauréats » sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis 2021, tous dans le secteur industriel : Vincent Boullard (ACFD à Luzinay), Antoine Belnou (Cartec à Chasse-sur-Rhône) et Vincent Ginoux (Productiv'industrie à Estrablin).

« J'invite les porteurs de projet à nous contacter pour en savoir plus sur l'accompagnement gratuit que nous proposons. Nous apportons un soutien psychologique et technique qui fait la différence et que les lauréats apprécient beaucoup. »

### 56 créateurs à Vienne accompagnés par l'Adie en 2023

L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) défend l'idée que chacun, même sans capital et sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel.

« Nous prônons l'insertion par la création d'entreprise, appuie Bénédicte Carel, directrice territoriale de l'Adie pour la Drôme, l'Ardèche et une partie de l'Isère. 48 % des porteurs de projet que nous finançons bénéficient de minima sociaux. »

L'Adie soutient des micro-entrepreneurs aux projets très variés (vente ambulante, traiteur événementiel, service aux particuliers...) avec des micro-crédits jusqu'à 12 000 euros. « Des dispositifs complémentaires peuvent être proposés, comme des prêts à taux zéro », complète Bénédicte Carel, ravie que 57 % des créateurs accompagnés à Vienne soient des femmes. Parmi elles, Nathalie Roche de Jerphanion, créatrice de la Bicycrape du Pilat, crêperie mobile en vélo aménagé. Ou encore Séverine, à la tête d'El Jenna à Vienne. « Grâce à l'Adie, elle est passée du showroom à domicile à la boutique concept store. C'est une belle réussite qui illustre le fait qu'accéder à des financements et devenir entrepreneur est possible pour tous. »



.../... suite page 23

# Le printemps des fermes

Samedi 25 mai 2024

de 10h à 18h

VISITES  
GRATUITES

SANS RÉSERVATION

Photo : Ferme de Chasse-Nuage



## PORTES OUVERTES

Des agricultrices et agriculteurs  
vous invitent à découvrir leurs fermes  
de Vienne à Condrieu

Retrouvez le programme détaillé sur  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



Vienne  
Condrieu  
Agglomération

# Au programme !



L'Agence éco

## 1 LA FERME DU COLOMBET

Colis de viande de bœuf, charcuterie de bœuf, poulets, pintades, farine de blé  
2 gars, des vaches, des volailles, des céréales, du foin sur une ferme pas tout à fait comme les autres...

**ANIMATION** | Balade dans les champs, à la rencontre des poussins et des vaches. Pour les matinaux, le café sera offert...



## 2 GAEC DES TUILLIÈRES

Élevage de vaches, chèvres, cochons et poules et production de lait et de céréales

La ferme bio des tuillières / du blé au pain, des prairies aux fromages !

**ANIMATION** | Défournement du pain le samedi matin

• Accueille le GAEC du petit limousin (élevage de bovins, vente directe de viande et activité traiteur)



## 3 B.L.A.C. FARM

Élevage de bœuf Black Angus

Venez découvrir les "Black Angus", race emblématique d'Écosse !

**ANIMATION** | Restauration sur place, aire de pique-nique, animations



## 4 LA FERME DE CHASSE NUAGE

Rigotte, chèvre cendré, bûche, apéritifs et tomme

La ferme de Chasse Nuage, des chèvres, des collines, du fromage

**ANIMATIONS** | Restauration : chèvres chauds et boissons locales | Liaisons piétonnes possibles avec la Ferme à la croisée des vents

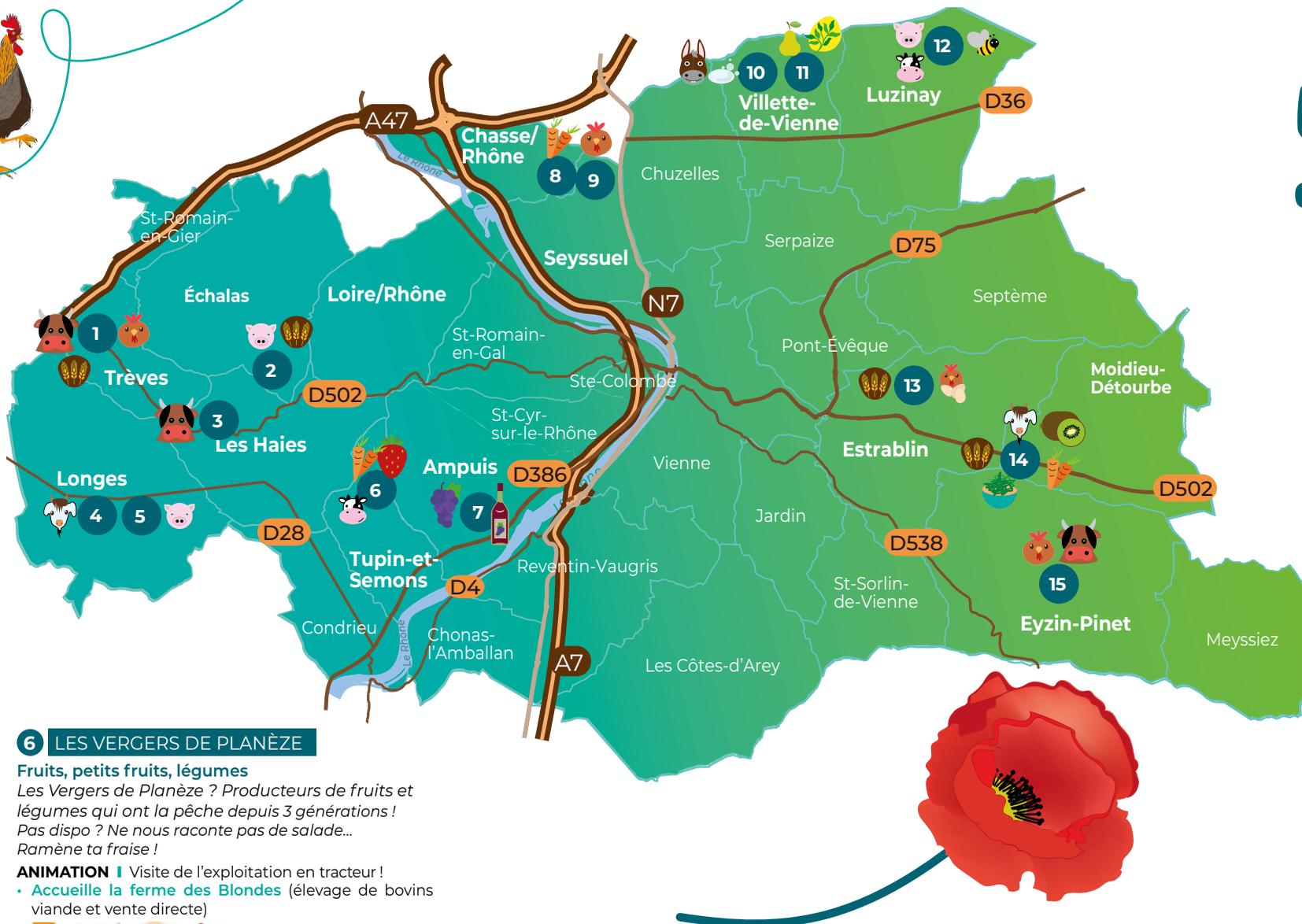


## 5 LA FERME À LA CROISÉE DES VENTS

Éleveur de porcs et de vaches en plein air

Ici, les animaux sont élevés en plein air et nourris avec les céréales et le fourrage de la ferme

**ANIMATION** | Liaisons piétonnes possibles avec la Ferme de Chasse Nuage



## 6 LES VERGERS DE PLANÈZE

Fruits, petits fruits, légumes

Les Vergers de Planèze ? Producteurs de fruits et légumes qui ont la pêche depuis 3 générations ! Pas dispo ? Ne nous raconte pas de salade... Ramène ta fraise !

**ANIMATION** | Visite de l'exploitation en tracteur !

• Accueille la ferme des Blondes (élevage de bovins viande et vente directe)



## 7 DOMAINE DE ROSIERS

Vins : Côte-Rôtie, Condrieu, Syrah des Collines rhodaniennes

Domaine familial depuis 3 générations

**ANIMATIONS** | Parcours de découverte de la vigne à la cave : présentation du travail sur place dans les vignes puis dans la cave, espace vidéo, ateliers coloriage pour les enfants



## 8 LE JARDIN DU GORNETON

Légumes frais et de saison, petits fruits (framboises, fraises, kiwis...)

Micro-ferme agro-écologique, maraîchage sur sol vivant, permaculture et agroforesterie

**ANIMATION** | Présentation des outils manuels de la micro-ferme : lit de travail, grelinette, campagnol...



## 9 LES VOLAILLES DE M. BÉGUIN

Poules, poulets, pintades, cailles, pigeons, lapins, œufs

Des volailles qui ont du goût !

**ANIMATIONS** | Venez déambuler au milieu des poulaillers pour connaître le cycle de production. Atelier autour de l'apiculture



## 10 MAISON MORANDIÈRE

Savons et cosmétiques au lait d'ânesse et à l'huile de cameline

Venez visiter notre ferme de cosmétique paysanne : élevage, culture et fabrication sur place

**ANIMATION** | Presse à huile en fonctionnement



## 11 MAISON COLOMBIER

Poires William, confitures, compotes, eau de vie, chocolats à l'eau de vie, jus de fruits, céréales (blé, orge, soja, lentilles...)

Venez nous rencontrer et déguster un ensemble de produits gourmands !

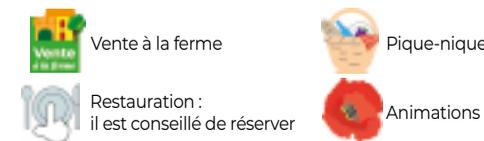
**ANIMATIONS** | Parcours de découverte de l'atelier céréales (présentation du matériel de production), de l'atelier du verger (présentation de la production de poires William), de l'atelier distillation et de l'atelier de plantes aromatiques et médicinales | Rencontre avec la Brasserie des Roches (pour se désaltérer, avec modération)

• Accueille le Verger Blond (production bio de pommes, poires, pêches et abricots), les Jardins de Rémoûlon (cultures d'aromates, tisanes, poudres de plantes et sels aux herbes), la Brasserie des Roches (bières artisanales), Au fil de l'herbe (bergers nomades, laine mérinos de l'éleveur au tricot)



# Le printemps des fermes

### LÉGENDE



## 12 GAEC LE MAS D'ILLINS

Lait cru, fromage blanc, faisselles, crème, viande de veau de lait

Vivez une expérience inoubliable dans notre ferme du Mas d'Illins !

**ANIMATION** | Le circuit de la vache à la bouteille de lait et espace vidéo présentant l'activité de la ferme.

• Accueille Les Cochons d'Anais (élevage de porcs et production de viande et charcuterie) et Les Ruchers de JB (production de miel)



## 13 DOMAINE DE MARTENE

Farine de blé et de sarrasin, pâtes sèches

Du blé aux pâtes, tout est produit et transformé à la ferme !

**ANIMATION** | Présentation des outils utilisés en agriculture biologique

• Accueille la Ferme du Tillet (élevage de bovins et de volailles, vente directe), La Bicyclette du Pilat (crêperie mobile en vélo aménagé)



## 14 LE JARDIN DES JULLINS

Producteur de légumes

Au Jardin des Jullins, je trouve des légumes bio pour me faire du bien !

• Accueille Spirulib (production de spiruline), Gilles Lentillon (production de céréales et d'huile), La chèvre pastorale (élevage de chèvres), le GAEC de la Souris Verte (production de céréales et de kiwis)



## 15 GUINET PÈRE ET FILS

Production et vente de volailles fermières et de viande bovine

Poulets, poulettes, tous à vos baskets ! En plein air comme nos poulets, rendez-vous à la Ferme Guinet !

**ANIMATION** | Jeu autour des volailles





L'Agence éco

## LA FERME DU COLOMBET 1

Philippe Brun et Florent Chapelle  
1 630, chemin du Colombet  
69420 Trèves  
06 86 78 56 45  
contact@lafermeducolombet.fr  
lafermeducolombet.com



## GAEC DES TUILLIÈRES 2

Landry Ollagnon et Olivier Besson  
220, route des Grandes Terres  
69700 Échalas  
06 95 59 75 34  
gaecdestuillieres@gmail.com



## B.L.A.C. FARM 3

Alexandre Oriol  
702, chemin de Longchamps  
69420 Les Haies  
06 85 25 88 90  
alex.oriol283@gmail.com



## LA FERME DE CHASSE NUAGE 4

Nathalie Bedel  
La Bertranderie  
375, chemin de Combe Girard  
69420 Longes  
06 85 89 68 04  
lafermedechassenuage@gmail.com



## LA FERME À LA CROISÉE DES VENTS 5

Kévin Tofts  
1605, route de Condrieu  
69420 Longes  
06 70 98 27 55  
kevintofts@fermelacroiseedesvents.fr

fermelacroiseedesvents.fr



## LES VERGERS DE PLANÈZE 6

Laurent, Maxime et Quentin Basset  
3 400, route de Planèze  
69420 Tupin-et-Semons  
06 46 75 49 93  
earllesvergersdeplaneze@gmail.com  
lesvergersdeplaneze.fr



## DOMAINE DE ROSIERS 7

Maxime Gourdain  
3, rue des Moutonnes  
69420 Ampuis  
04 74 56 11 38  
domainederosiers@gmail.com  
domaine-de-rosiers.com



## LE JARDIN DU GORNETON 8

Louis Delon  
Chemin de Gorneton  
38670 Chasse-sur-Rhône  
06 11 89 51 34  
contact@jardinsdugorneton.com



## LES VOLAILLES DE M. BÉGUIN 9

Sébastien Béguin  
La ferme du Gorneton  
431, chemin des Combes  
38200 Seyssuel  
06 64 33 90 16  
lesvolaillesdemonsieurbeguin@gmail.com



## MAISON MORANDIÈRE 10

Sylvie Peyrard  
331, chemin de Morand  
38200 Villette-de-Vienne  
06 77 26 82 69  
info@maison-morandiere.com  
maison-morandiere.com



## MAISON COLOMBIER 11

Stéphane Jay  
523, route de Marennes  
38200 Villette-de-Vienne  
04 74 57 98 05  
sjay@poire-colombier.com  
poire-colombier.com



## GAEC LE MAS D'ILLINS 12

Laurence Laval  
897, chemin de Revou-Bayard  
38200 Luzinay  
06 50 03 50 53  
gaeclemasdillins@gmail.com  
gaec-lemasdillins.fr



## DOMAINE DE MARTENE 13

Louis de Martene et Romane Bourdon  
200, route de la Tabourette  
38780 Estrablin  
06 58 89 16 84  
domainedemartene@gmail.com  
domainedemartene.fr



## LE JARDIN DES JULLINS 14

Denis Ailloud  
25, chemin des eaux des jullins  
38440 Moidieu-Détourbe  
06 44 91 69 05  
denisailloud64@gmail.com



## GUINET PÈRE ET FILS 15

Jérémy Guinet  
1395 route de Meysiez  
38780 Eyzin-Pinet  
06 14 45 87 58  
guinetperefiles.elevage@gmail.com  
ferme-guinet.fr



Le label Agriculture biologique permet d'identifier des produits 100 % bio ou, pour les produits transformés, composés à 95 % de produits agricoles bio.



L'appellation d'origine protégée (AOP) garantit que le produit a été transformé et élaboré dans une zone géographique déterminée.



L'indication géographique protégée (IGP) est un label européen qui désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production, son élaboration ou sa transformation.



La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au niveau 3, le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles.



## « Il est primordial d'être bien entouré dans la création ou dans la reprise d'une activité »

Trois questions à Lydie André, directrice d'Initiative Isère Vallée du Rhône.

### Agglomag : Qu'est-ce qui caractérise Initiative Isère Vallée du Rhône ?

**Lydie André :** L'association finance et accompagne des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Présents sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, nous proposons un « pack » comprenant un soutien financier, via un prêt d'honneur, et un accompagnement personnalisé. Nous avons à cœur de faire perdurer les projets, de transformer les idées en réussites entrepreneuriales, en apportant un regard professionnel et des conseils individualisés.



### Agglomag : Quel est le profil type des entrepreneurs accompagnés ?

**Lydie André :** En 2023, près de la moitié (48 %) des 46 entrepreneurs soutenus sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération étaient des femmes. Les 39 projets soutenus, qui ont permis la création ou le maintien de 102 emplois, étaient principalement en lien avec le commerce, l'hôtellerie et la restauration.

### Agglomag : L'accompagnement que vous proposez vous semble-t-il suffisamment connu ?

**Lydie André :** Non, malheureusement. Certains porteurs de projets sont un peu perdus face à une offre assez dense et d'autres n'osent pas se tourner vers des associations comme la nôtre. Nous sommes aux côtés des entrepreneurs, nous voulons leur réussite et les orienter au mieux. Il est primordial d'être bien entouré dans la création ou dans la reprise d'une activité. Nous avons accordé 485 000 € de prêts d'honneur en 2023, ce qui a permis de renforcer la trésorerie des entrepreneurs au début de leurs activités. Nous espérons soutenir encore davantage de projets en 2024.

DE GAUCHE À DROITE : Christine Morel, chargée de suivi entreprises, Sylvie Renaud, chargée de gestion comptabilité, Aurélie Hesch, chargée de financement entreprises (interlocutrice privilégiée pour les projets d'implantation sur Vienne Condrieu Agglomération), Elodie Nguyen, chargée de financement entreprises, Lydie André, directrice, Marjory Travincek, chargée de communication partenariat et Aurélien André, assistant de gestion en alternance.

## CONTACTS

### Réseau Entreprendre Isère

Le Totem  
16 boulevard Maréchal Lyautey  
38000 Grenoble  
04 76 69 63 77  
isere@reseau-entreprendre.org  
www.reseau-entreprendre.org/isere



### Adie Auvergne Rhône-Alpes

2 place Saint-Pierre  
38200 Vienne  
09 69 32 81 10  
abourgeois@adie.org  
www.adie.org



### Initiative Isère Vallée du Rhône

30 avenue du Général Leclerc  
Espace Saint-Germain, bâtiment Ellipse  
38200 Vienne  
Interlocutrice Vienne Condrieu Agglomération  
Aurélie Hesch : 06 51 46 75 46 / ahesch@initiative-iserevalleedurhone.fr  
www.initiative-iserevalleedurhone.fr





## Béal : un nouveau siège social pour « recréer du lien »

Créé en 1950 à Vienne, Béal est l'actuel leader mondial de la corde d'escalade et de sécurité. La société, qui fabrique également des harnais et du matériel d'escalade et de travaux en hauteur, s'est installée en octobre 2023 dans de nouveaux locaux dans la zone d'activités de Monplaisir à Pont-Évêque. Le point avec Frédéric Béal, directeur général.

**Agglomag : Comment est né ce projet de quitter vos locaux historiques de la vallée de Gère, à Vienne, pour en intégrer de nouveaux à Pont-Évêque ?**

**Frédéric Béal :** *Tout a germé en pleine crise sanitaire, avec cette prise de conscience qu'il serait nécessaire de faire évoluer Béal une fois la crise passée. Nous avons toujours eu des sites séparés et nous voulions recréer du lien entre les équipes, mais aussi entre les utilisateurs et les revendeurs de nos produits. Il nous a fallu trois années pour concevoir puis construire ce bâtiment de 10 000 m<sup>2</sup>, respectueux de l'environnement, qui regroupe le siège social mondial de Béal, la production, la logistique et un centre de formation flambant neuf.*

**Ce nouveau chapitre pour Béal s'accompagne-t-il de recrutements ?**

*En effet, nous sommes régulièrement à l'affût de nouveaux talents pour emmener notre entreprise familiale au plus haut. Nous comptons actuellement 78 collaborateurs à Pont-Évêque, mais les personnes motivées, qui veulent nous aider à faire grandir la société, sont les bienvenues. Nos process de recrutement ne sont pas formatés, nous ne cibons pas de listes de tâches particulières car nous mettons l'humain au cœur de nos décisions.*

**Sur quels projets vous concentrez-vous depuis l'arrivée dans ces nouveaux locaux ?**

*Tout en mettant en œuvre une réflexion générale sur nos valeurs et notre image entamée en 2023, et en lançant nos premières formations dans notre centre dédié, nous redéployons notre activité à l'international en favorisant les*



*interactions directes avec nos clients. Nous mettons ainsi en place progressivement des filiales pour maîtriser totalement nos produits, de la conception à la distribution. Après les États-Unis, nous avons créé nos filiales en Grande-Bretagne et en Allemagne. Et ce sera bientôt le cas en Italie et en Espagne. Nous continuons donc sans cesse d'évoluer !*

■ **Contact :**  
**BÉAL SAS**  
Chemin de Montplaisir  
38780 Pont-Évêque  
04 74 78 88 88  
commercial@beal-planet.com  
www.beal-planet.com

### À SAVOIR

Le déménagement de Béal s'accompagne de l'ouverture de son premier centre de formation pour l'escalade et les travaux en hauteur, délivrant un diplôme international. Les formations, débutant en avril, permettront aux cordistes de tester l'efficacité des produits Béal en situations réelles et de mieux appréhender les techniques de mise en sécurité.

### CHIFFRES CLÉS

**1950**

création de la société Béal par Pierre et Janine Béal à Vienne, aujourd'hui dirigée par leurs petits-fils Frédéric et Philippe Béal

**8,5 millions d'euros**

d'investissement pour les nouveaux locaux

**12 millions de mètres**

de cordes produites par an et expédiées dans 60 pays

**18,5 millions d'euros**

de chiffre d'affaire en 2022, dont 66 % à l'export



## L'entreprise Marchal à Estrablin

### mise sur le haut de gamme et l'innovation

Née en 1982 à Saint-Laurent-de-Mure dans le Rhône, l'entreprise Marchal n'a cessé de croître et de se réinventer au fil des années. Spécialisée dans la fabrication de volets roulants, brises soleil orientables, stores screen Zip et pergolas bioclimatiques, cette société familiale est installée depuis 2022 dans la zone d'activités du Rocher à Estrablin.

« Quand mon père Pierre Marche a créé Marchal, l'activité était centrée uniquement sur les volets roulants », souligne Pierre-Antoine Marche, actuel président de la société, qui a fait prendre un nouveau virage à Marchal en 2012. « Tout en continuant à travailler avec les artisans et les professionnels du bâtiment, nous avons développé de nouveaux produits, comme les brise-soleil orientables, et avons tourné notre activité vers le haut de gamme. Nous ne souhaitons pas faire la chasse au volume mais proposer des produits plus qualitatifs, continue le dirigeant. Être un cran au-dessus de la concurrence s'est avéré essentiel pour nous démarquer. » En proposant des dimensions et des coloris que les autres fabricants n'ont pas dans leur catalogue, Marchal s'est fait une belle place dans son secteur d'activités.

Secteur dans lequel l'innovation est la clé de la réussite. Pierre-Antoine Marche en a parfaitement conscience : « Nous commercialiserons ainsi en 2024 un nouveau produit, les pergolas bioclimatiques, grâce à un partenariat récent avec un fournisseur. »



Marchal compte aujourd'hui 19 collaborateurs à Estrablin : « Nos équipes sont en mesure de fabriquer de A à Z nos brise-soleil orientables. En ce qui concerne nos volets roulants, ils sont assemblés dans nos ateliers de 2 600 m<sup>2</sup>. ». Ces ateliers jouissent d'une belle situation géographique : « Nous avons construit nos locaux dans la zone du Rocher car

la proximité avec l'autoroute était un sérieux atout pour se rendre dans le Sud de la France où nous travaillons beaucoup. Le terrain d'un peu moins de 15 000 m<sup>2</sup> dont nous disposons nous offre la capacité de grandir si nécessaire... Un nouvel atelier pourrait ainsi voir le jour cette année ou la suivante. »

#### ■ Contact :

Marchal • 1 rue Granit • ZA du Rocher • 38780 Estrablin • 04 72 48 91 91  
accueil@marchal.fr • www.marchal.fr

#### OUVERTURE PROCHAINE D'UNE AGENCE À MONACO

Depuis 2012, Marchal a fortement développé son activité dans la principauté de Monaco, où ses produits hauts de gamme sont particulièrement appréciés. « Nous avons de plus en plus de chantiers là-bas, où nous commençons à être reconnus, voilà pourquoi nous allons prochainement ouvrir

notre première agence locale, à Monaco, se félicite Pierre-Antoine Marche. C'est un beau projet qui nous permettra d'être encore plus présents sur le terrain. » À l'heure où nous écrivons ces lignes, les formalités administratives étaient encore en cours pour Marchal.



## À Échalas, deux cousins produisent du pain « à l'ancienne » et du fromage fermier

Converti à la culture biologique depuis 1976, le GAEC des Tuillières, à Échalas, est une exploitation familiale portée par deux cousins, Landry Ollagnon et Pierre Besson. Leurs spécialités ? La production de pain et de fromages.



Difficile pour Landry Ollagnon et Pierre Besson de définir avec précision la date de création de l'exploitation dont ils sont propriétaires à Échalas, dans le parc du Pilat : « **Tout remonte à plusieurs générations** », sourient les deux hommes. « **Mes parents se sont installés en 1974 pour faire du fromage de vache et de chèvre**, explique Landry Ollagnon. **Je les ai rejoints en 2001, l'occasion de développer une nouvelle activité qui me tenait à cœur, le pain.** » Un pain fait à l'ancienne, avec du pur levain et cuit au feu de bois. « **J'ai créé le four à pain lors de mon installation** », précise fièrement Landry Ollagnon, dont le père est parti à la retraite en 2011.

C'est à cette occasion que Pierre Besson a rejoint le GAEC, comptant aujourd'hui une quinzaine de vaches laitières montbéliardes et 30 chèvres laitières.

« **Nous fabriquons tout de A à Z, avec l'aide de notre ouvrier agricole Baptiste Morfin : nous produisons notre lait et nos céréales pour fabriquer les fromages et le pain, et nous disposons d'un moulin à meule de pierre pour faire la farine panifiable.** » L'objectif des cousins est simple : proposer des produits fermiers biologiques, naturels et de qualité, pour faire

(re) connaître le véritable goût de terroir.

« **Nous aimerions travailler encore plus localement, en faisant connaître davantage nos produits sur le territoire** », continuent Landry Ollagnon et Pierre Besson, ne proposant pas de vente directe à la ferme. « **Nos cinq variétés de pain, notre brioche et nos fromages de vache, mi-chèvre et chèvre sont disponibles sur les marchés de Vernaison, Lyon et Échalas, et au sein de l'AMAP Les Jardins des Mariniers à Condrieu.** »

### ■ Contact :

**GAEC des Tuillières** • 220 route des Grandes terres • Lieu-dit les Tuillières  
69700 Échalas • gaecdestuillieres@gmail.com • 06 95 59 75 34



## Testez votre projet de commerce à Septème !

En partenariat avec la commune de Septème et les acteurs de la création d'entreprises, l'Agglo propose une nouvelle boutique test sur le territoire. Après deux boutiques test à Vienne, une à Condrieu et une à Pont-Évêque, cette 5<sup>e</sup> opération permet à un porteur de projet de commerce de bénéficier d'un maximum d'atouts pour la réussite de son activité.

Le candidat retenu aura accès à :

- un local disposant d'un emplacement au centre du Village
- un loyer adapté
- un financement facilité (prêt d'honneur, prêt bancaire ou microcrédit)
- une communication soutenue par l'Agglo et ses partenaires
- un accompagnement en conseil tout au long de la phase de test.

La phase de « test » dure deux ans, à l'issue de laquelle le commerce qui aura démontré sa viabilité, est pérennisé dans les locaux.

Le local « test » est situé 146 place Cécillon du Perrier. Il est destiné à accueillir une activité de commerce ou d'artisanat avec vente ou service au particulier, à l'exclusion de la restauration et des activités de bureaux.

Le projet sera sélectionné par le comité des partenaires selon les critères de viabilité économique et de capacité à répondre aux besoins des habitants. Il est ouvert aux créateurs d'entreprises comme aux activités existantes, de commerce, d'artisanat et de services aux particuliers.

Vous avez un projet ?

- **Pour plus d'information et pour candidater jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :** contactez Corentin Bonnet, chargé de mission commerce de l'Agglo : 04 82 06 33 11 ou [entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:entreprendre@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Un commerce atypique ouvert à Eyzin-Pinet avec le soutien de l'Agglo

La vie est faite de rencontres et d'occasions à ne pas manquer. Adeline Erster, diplômée en fleuristerie, ne peut pas le nier. « C'est en côtoyant Marie Millard, opticienne lunetière à Vienne, que j'ai eu l'idée d'avoir mon propre commerce. Marie souhaitait évoluer professionnellement, tout comme moi. Quand nous avons appris qu'un local commercial de 120 m<sup>2</sup>, tout neuf, allait être disponible dans la rue du Stade à Eyzin-Pinet, nous avons sauté sur l'occasion ! »

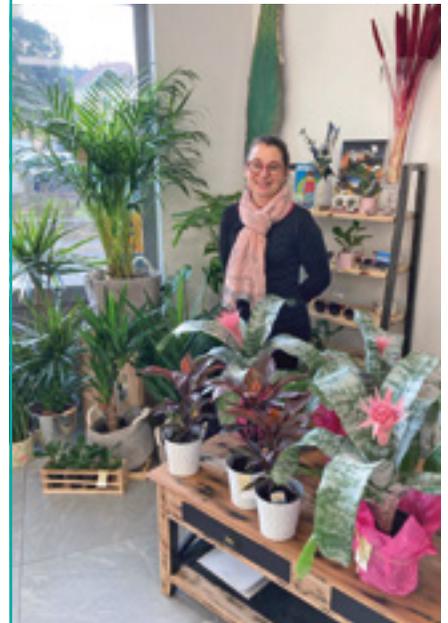
D'autant que toutes les deux ont grandi dans cette commune...

« Ouvrir une succursale de Mod'optic à Eyzin-Pinet représentait une belle opportunité pour Marie. Notre projet de commerce avec des fleurs, des lunettes et des audioprothèses, pour offrir des services multiples aux habitants, a rapidement emballé la municipalité », appuie Adeline Erster avec fierté.

Adeline Erster, dont le commerce a été soutenu par Initiative Isère Vallée du Rhône, au travers d'un prêt à taux zéro, est actuellement à la recherche d'un audioprothésiste pour que le nom de la boutique prenne tout son sens (vue, odorat, ouïe).

« Presque un an après avoir ouvert mon commerce, je peux déjà tirer un bilan positif. Je suis contente d'avoir franchi le cap de l'entrepreneuriat. Surtout dans mon village natal. C'est une chance ! ».

■ **Les 3 sens** : 22 rue du Stade · 38780 Eyzin-Pinet · 06 13 83 85 92  
[les3sens.eyzin@gmail.com](mailto:les3sens.eyzin@gmail.com)





## « Je sais d'où viennent les fleurs que je vends »

**Benjamin Bret gère Casa Flores, commerce installé dans le centre-ancien de Vienne, où il propose des fleurs locales et de saison, et des plantes et fleurs séchées, dans une démarche engagée pour l'environnement.**

Après avoir travaillé pendant plus de vingt ans à l'étranger dans le marketing et la publicité, Benjamin Bret souhaitait donner du sens à son travail et vivre de belles relations humaines avec un commerce de proximité : « En 2020, après onze années passées au Brésil, j'ai eu envie de travailler en lien avec les fleurs et les plantes. Je me suis formé pendant un an chez une fleuriste, où j'ai vu de l'intérieur que le fonctionnement du marché « traditionnel » des fleurs était éloigné des défis écologiques et humains actuels. J'ai donc décidé, en 2022, de lancer mon projet de fleuriste engagé ».

Son concept ? Utiliser des fleurs les plus locales possibles, parcourant moins de 1 000 km pour arriver à Vienne. « Mes bouquets ont un aspect naturel et champêtre », assure le fleuriste, favorisant les gestes éco-responsables (stockage en cave, arrosage à l'eau de pluie, utilisation de papiers peints dénichés chez Emmaüs pour les emballages...)

Benjamin Bret a aussi développé un rayon « prix libre » pour acheter des plantes à un prix symbolique, et propose aux clients de laisser des plantes en adoption pour les vendre au profit d'associations caritatives. « Casa Flores était au départ installé dans la rue du Collège. En déménageant en juin 2023 à côté de la place du Temple, j'ai pu développer de nouveaux projets : troc de plantes, déco upcyclée et boutures. Je suis ravi ! »

■ **Casa Flores** : 47 Rue des Clercs, 38200 Vienne



## Copro Développement aide les copropriétaires à faire des économies

La pépinière d'entreprises Ariane, l'outil d'accompagnement et d'hébergement des jeunes entreprises de l'Agglo, compte un nouvel entrepreneur depuis le 1<sup>er</sup> février 2024. Thierry Langoureaux, dirigeant de Copro Développement, a rejoint la structure pour être accompagné au mieux dans le déploiement de son activité.

Pour Thierry Langoureaux, cadre dans l'hôtellerie et la restauration pendant plus de trente ans, créer Copro Développement était une évidence : « Je préside une copropriété depuis 2014, j'en connais donc bien les problématiques de gestion. Voilà pourquoi j'ai voulu concevoir une entreprise en lien avec ce domaine d'activités. »

Copro Développement a pour objectif de négocier les devis validés en assemblées générales pour faire baisser les charges des copropriétés dans le maquis des nouvelles réglementations, en mettant en place des procédures de gestion génératrices d'économie.

### ■ Copro Développement :

Thierry Langoureaux · 06 71 43 33 60  
contact@coprodeveloppement.fr



Agglo

# Valoriser & préserver

© AdobeStock



Valorisation des déchets

## Le tri des déchets alimentaires, tout le monde s'y met !

[ Des habitants ont testé et témoignent ! ]

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables en disposant des moyens adaptés.

C'est pourquoi, l'Agglo propose pour trier ses déchets alimentaires une solution adaptée à chacun pour trier ses déchets alimentaires : **compostage individuel, lombricompostage, compostage partagé**, et depuis octobre 2023, des **bornes de collecte en apport volontaire pour les secteurs d'habitat dense ou les grands collectifs**.



### Le composteur individuel



Depuis que je suis à la retraite, je m'occupe de mon jardin et surtout de mon potager. Je cherchais un moyen de produire un engrais naturel. Sur les conseils de mes voisins j'ai fait une demande de composteur individuel à l'Agglo. **J'ai donc complété le formulaire sur le site internet de l'Agglo dans la rubrique « Mes démarches ».**

**Quelques jours après, j'ai reçu par mail un « bon pour 1 composteur » que j'ai récupéré gratuitement à la déchèterie de Vienne. Le composteur est facile et rapide à monter et un guide sur la pratique du compostage est distribué avec.**

J'ai vraiment réduit mes ordures ménagères et je fabrique du compost pour "nourrir" mon potager et mes jardinières !

Pierre / Les Côtes-d'Arey





## Le compostage partagé

### EN RÉSIDENCE

Avant d'habiter cette copropriété, je vivais en maison individuelle et j'avais mon propre composteur. En emménageant dans cet immeuble avec jardin, je souhaitais continuer à trier mes déchets alimentaires. Avec plusieurs voisins, nous avons réfléchi à une solution « collective » de compostage : nous avons donc installé un composteur de manière un peu informelle.

**C'est en lisant l'Agglomag, que j'ai appris que l'Agglo proposait gratuitement un accompagnement à la mise en place d'un composteur collectif dans les résidences avec espaces verts.** Nous avons donc officialisé, agrandi et équipé le site !

**Après une formation par le maître composteur de l'Agglo pour connaître les principales astuces du compostage, chacun a reçu un bioseau pour trier et apporter ses restes alimentaires compostables jusqu'au composteur.**

Nous sommes 3 référents compostage pour suivre le site, brasser le compost, conseiller les nouveaux volontaires...

**Avoir un composteur dans la copropriété c'est notre façon d'agir pour la réduction de nos déchets !** C'est aussi un bon moyen de rencontrer et d'échanger avec ses voisins !

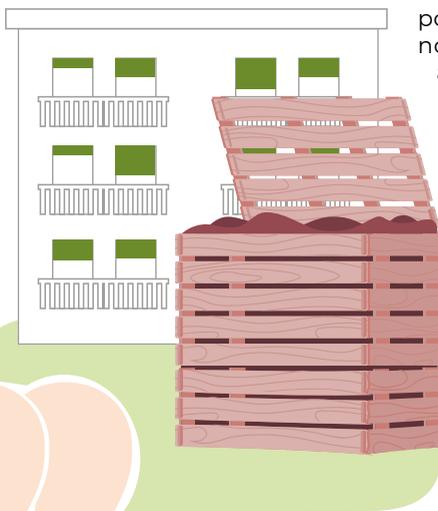
Laurent / Saint-Romain-en-Gal

### OU DE QUARTIER

L'école du village est déjà équipée d'un composteur pour valoriser les restes alimentaires de la cantine. Parfois, mes enfants ramenaient le bioseau à la maison pour le remplir et ramener nos déchets alimentaires dans le composteur de l'école. Les enfants étaient fiers de participer à la production du compost de l'école.

**Quand l'Agglo a mis en place un composteur de quartier en partenariat avec la commune, nous nous sommes portés volontaires pour participer.** C'est vrai, nos enfants le font à l'école, pourquoi pas nous ? Aujourd'hui, nous sommes une quarantaine à apporter nos déchets alimentaires au composteur du village. **Même si nous n'avons pas de jardin car nous habitons au cœur du village, nous pouvons composter.** C'est une très belle initiative !

Aline / Saint-Romain-en-Gier

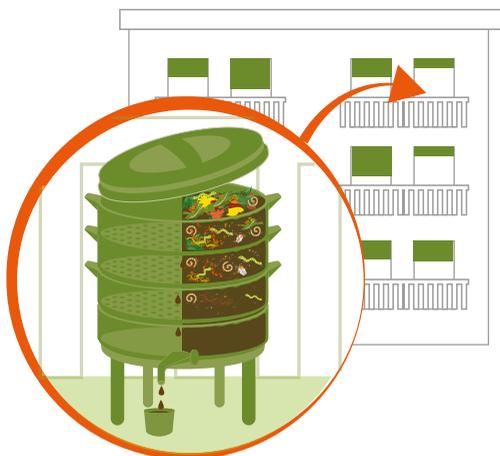


## Le lombricompostage

Je pratique le lombricompostage depuis plusieurs années. J'avais fait une demande de lombricomposteur sur le site internet de l'Agglo qui m'avait ensuite contacté pour assister à une formation sur le lombricompostage. **À la fin de cette formation, j'étais reparti avec mon lombricomposteur.** C'est très intéressant pour avoir les bonnes bases d'utilisation !

Je composte chez moi, dans un espace restreint. Mon lombricomposteur est sur le palier et je le partage avec ma voisine. Chacun dépose ses déchets de cuisine et les lombrics se chargent de les transformer en fertilisant. Cela fonctionne très bien ! **Je récupère du « lombrithé » 4 fois par an ; je m'en sers comme fertilisant pour arroser mes plantes d'intérieur.**

Quentin / Centre historique de Vienne





## LA PAROLE À

**Maryline Silvestre,**  
Conseillère déléguée  
à l'économie  
circulaire  
Adjointe au Maire de  
Vienne

En ce début d'année, nous avons souhaité faire un premier bilan de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur les 6 sites pilotes du territoire situés sur les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque. Ces 6 sites ont été sélectionnés car il s'agit d'habitat dense ou grands collectifs, sans espace extérieur.

La collecte a démarré le 16 octobre dernier et le premier bilan réalisé sur 4 mois d'activité est très encourageant.

En 16 semaines de fonctionnement, ce sont 22 tonnes de déchets alimentaires qui ont été détournées de nos ordures ménagères et qui ont été valorisées sur la plate-forme de compostage Racine à Ternay. Ce sont déjà 2 133 foyers sur 2 395 sensibilisés qui ont accepté le kit de tri et nous pouvons tous nous en féliciter.

Un suivi de ces 6 sites pilote est prévu d'ici l'été avec la diffusion d'une lettre d'informations aux foyers participants et une enquête de satisfaction. Nous pourrions ainsi utiliser les retours terrain de la 1<sup>re</sup> phase ainsi que l'analyse de l'enquête de satisfaction pour optimiser le dispositif existant. La 2<sup>de</sup> phase de déploiement est actuellement en phase d'étude au regard de la cartographie des secteurs selon leur densité d'habitat, la nature des logements, l'existence ou non de surface d'espaces verts pour gérer les déchets alimentaires.

## Les bornes d'apport volontaire

Nous avons lu dans le bulletin municipal que notre quartier allait être une zone d'essai pour la collecte des déchets alimentaires.

L'Agglo a installé 3 bornes d'apport volontaire et une personne est venue chez nous pour nous expliquer cette nouvelle collecte. **Elle nous a donné un kit de tri avec un seau, des sacs en papier kraft et un badge pour ouvrir la trappe de la borne.**

**2 fois par semaine, je dépose tous mes déchets alimentaires :** épluchures, produits périmés déseballés, restes de viande et de poisson... Le système est simple à utiliser. Tout est expliqué dans le petit guide qui nous a été donné, et **ma poubelle est beaucoup plus légère !**

Nous sommes contents de participer à ce test : **nos déchets alimentaires sont transformés en compost qui est utilisé par des agriculteurs locaux et paysagistes pour enrichir la terre.**

Sarah / Quartier des Genêts à Pont-Évêque



## CHIFFRES CLÉS

**46 bornes d'apport volontaire de collecte de déchets alimentaires** installées depuis octobre 2023

**86 sites de compostage partagé** mis en place depuis 2009

**350 lombricomposteurs** distribués depuis 2012

**12 000 composteurs individuels** distribués depuis 2005



■ Pour en savoir plus ou faire votre demande en ligne : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) > rubrique Déchets



## LA PAROLE À

**Jean Tissot,**  
Conseiller  
délégué à  
la gestion des  
déchets  
Maire de Villette-de-Vienne



Sous notre impulsion, une déchèterie professionnelle ouvrira ses portes d'ici l'été sur la zone du Rocher à Estrablin. Cette déchèterie dédiée aux professionnels viendra étoffer l'offre de sites d'accueil des déchets professionnels et permettra à l'Agglo de réserver les déchèteries publiques aux particuliers.

En effet, à l'ouverture de cette déchèterie, un nouveau règlement s'appliquera sur nos déchèteries, actant l'arrêt de l'accueil des déchets professionnels.

C'est une bonne nouvelle car le fonctionnement de nos déchèteries est adapté aux particuliers mais ne répond pas aux exigences des professionnels. D'autre part, le flux engendré par les professionnels n'était pas toujours compatible avec un accueil qualitatif des particuliers. Ainsi dès cet été, les conditions d'accueil des particuliers dans les déchèteries seront améliorées avec une meilleure fluidité de circulation et de dépose et moins de temps d'attente. L'accueil sera aussi de ce fait plus sécurisé.

Ceci permettra également d'améliorer la surveillance et l'accompagnement par les gardiens de chaque usager afin d'améliorer le tri et limiter les non conformités lors des dépôts.

## Que deviennent nos déchets ?

5/6

**Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées dans le code de l'environnement.**

15 propriétés rendent un déchet dangereux : explosif, comburant, inflammable, irritant, toxicité spécifique pour un organe cible/toxicité par aspiration, toxicité aigüe, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction mutagène, dégagement d'un gaz à toxicité aigüe, sensibilisant, écotoxique.

Les déchets dangereux peuvent être de nature solide, organique (solvants, hydrocarbures...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

Les déchets dangereux contiennent donc, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. C'est pourquoi ils sont soumis à une réglementation particulière pour leur gestion et leur valorisation.

Les déchets dangereux font partie de notre quotidien et peuvent être utilisés pour :

- Le bricolage et la décoration (peintures, enduits, colles...)
- Le jardinage (insecticides, biocides...)
- L'entretien spécifique de la maison (déboucheurs de canalisations, décapant, soude...)
- L'entretien du véhicule (antigel, liquide de dégivrage...)
- L'entretien de la piscine (brome, chlore, galets de désinfection...)
- Le chauffage, la cheminée, le barbecue (alcool à brûler, allume-feu...)

Vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets dangereux doivent être déposés en déchèterie.

## [ Les D3E et les déchets dangereux ]

### Pourquoi faut-il déposer ses déchets dangereux en déchèterie ?

Compte tenu de leur toxicité, les déchets dangereux ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée, afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée et d'un traitement sécurisé.

Trier ce type de déchets permet leur valorisation et pour certains leur recyclage. C'est pourquoi ils doivent être déposés exclusivement en déchèterie.

Ils ne doivent donc pas être jetés dans les poubelles (ordures ménagères, emballages). Quand nous jetons un produit chimique usagé dans une poubelle, nous compromettons la valorisation des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation ! De plus, cela présente un risque immédiat pour l'équipage de collecte.

Ils ne doivent donc pas être vidés dans les canalisations (WC, évier). Et si nous déversons des produits chimiques dans les canalisations, le traitement des stations d'épuration sera perturbé. Dans ce cas, les produits chimiques rejoindront le milieu naturel et auront un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes.

## LA SUITE

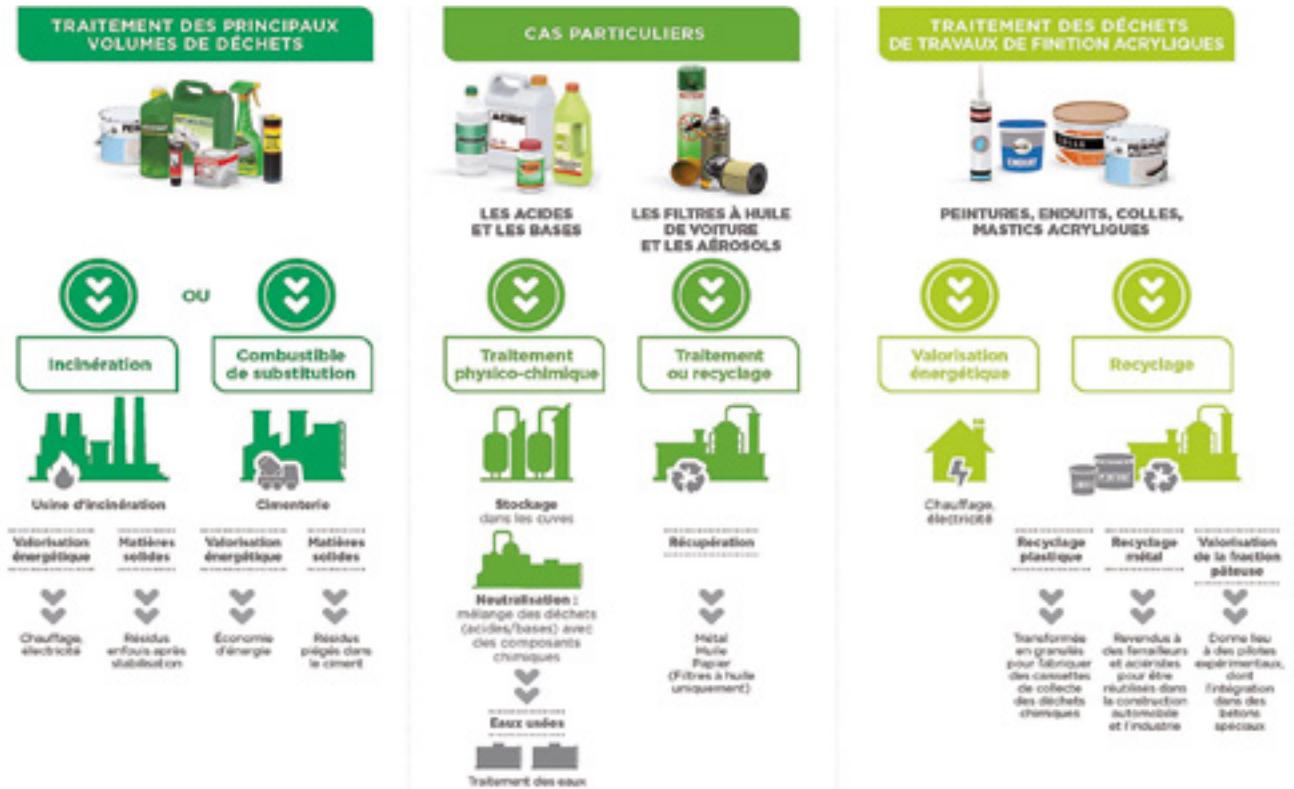
Retrouvez la suite du devenir de nos déchets dans le prochain Agglomag :

6/6

[ Les meubles ]

## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS DANGEREUX ?

Après leurs dépôts en déchèterie, les déchets dangereux sont acheminés sur des plate-forme de regroupement où les produits sont triés, répertoriés et contrôlés. Une fois triés et conditionnés, les déchets sont envoyés en centre de traitement. Les produits y sont alors valorisés, recyclés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



## Zoom sur

### Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique



Un DEEE, ou D3E, est un Déchet d'Équipement Électrique et Électronique. Il s'agit d'un équipement fonctionnant sur secteur ou bien avec des piles ou batteries, devenu hors d'usage.

Les DEEE désignent donc tous les appareils électriques en fin de vie : ordinateurs, téléphones, appareils électroménagers, téléviseurs... Ces déchets, dont les volumes croissent de manière importante, constituent une source de matières premières récupérables et réutilisables.

Les appareils électriques et électroniques se décomposent en 4 flux :

- Les Petits Appareils en Mélange : aspirateurs, cigarettes électroniques, téléphones, bouilloires, perceuses, consoles de jeux, micro-ondes...
- Le Gros Électroménager Hors-Froid : chauffe-eaux, cuisinières, fours, hottes aspirantes, lave-linge, lave-vaisselle...

- Le Gros Électroménager Froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs
- Les Écrans : ordinateurs portables, tablettes, téléviseurs (cathodiques et écrans plats)...

#### Que faire de mon DEEE hors-service ?

- dans le cadre de l'achat d'un produit neuf, rapportez l'ancien matériel à votre revendeur ou remettez-le au livreur.
- déposez-le dans un bac de collecte dans un magasin qui propose ce service.
- Sinon, apportez-le en déchèterie.

#### Que deviennent les DEEE ?

Une fois que vous avez déposé votre équipement électrique hors service en magasin ou en déchèterie pour qu'il soit recyclé, des prestataires logistiques viennent récupérer, lorsqu'il est plein, le bac de recyclage dans lequel vous avez déposé votre appareil afin de l'acheminer dans l'un des 80 centres spécialisés dans le recyclage des équipements électriques, tous situés en France.

À VENIR

Retrouvez dans l'Agglomag de juin quelques astuces autour du don et du réemploi



## Un nouveau guide pour réduire ses déchets !

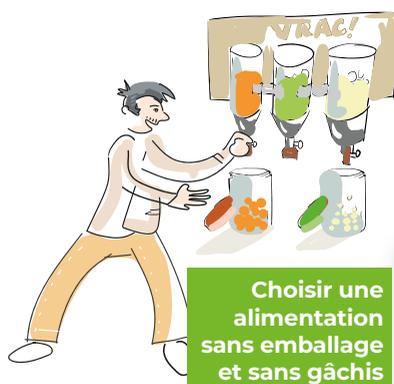


Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), l'Agglo a travaillé en collaboration avec les membres du Conseil de Développement (voir en page 9) pour proposer un guide ludique et pratique, à destination des habitants, qui recense des astuces et solutions pour réduire ses déchets.

### Le contenu du guide

- Un test pour savoir où j'en suis dans mes pratiques
- Les solutions proposées par l'Agglo pour vous accompagner
- Des quiz, chiffres-clés et réponses à des idées reçues
- Des recettes anti-gaspi en cuisine et des recettes pour fabriquer ses propres produits d'entretien
- Des bonnes adresses locales pour réduire ses déchets

### + des actions concrètes pour répondre à 5 défis du quotidien :



Donner plusieurs vies à mes objets



Choisir des produits d'entretien et d'hygiène naturels



Valoriser mes déchets alimentaires et végétaux



### OÙ TROUVER LE GUIDE ?

- Sur le site internet de l'Agglo et du Conseil de Développement
- En version imprimée à l'accueil de l'Agglo, lors d'évènements de l'Agglo et dans des points-relais du territoire : mairies, bibliothèques, centres sociaux, pôles d'information jeunesse...





## Travaux de rénovation énergétique et photovoltaïque

**[ attention au démarchage abusif  
et aux arnaques ! ]**

Vous êtes souvent contactés par téléphone, sur internet ou à domicile par des entreprises vous proposant des travaux de rénovation énergétique ou la pose de panneaux photovoltaïques ?

**Vienne Condrieu Agglomération et l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire ne cautionnent aucun démarchage commercial et vous encouragent à toujours prendre le temps de demander plusieurs devis.**

Pour éviter de vous faire piéger, voici quelques recommandations :

- 1** Ne donnez jamais votre accord immédiatement, même si la proposition paraît séduisante.
- 2** Prenez le temps de réfléchir ! Et n'hésitez pas à solliciter les conseillers de l'Espace Énergie qui vous proposent un accompagnement gratuit et indépendant.

### CONTACTS DE L'ESPACE ÉNERGIE

J'habite dans le département :

■ **du Rhône (69)**

04 37 48 25 90 (puis taper 2)  
particuliers@alte69.org  
www.alte69.org  
Permanence 1 mercredi par mois  
sur rendez-vous à Condrieu  
(salle les Éclats)

■ **de l'Isère (38)**

04 76 14 00 10  
infos@infoenergie38.org  
www.infoenergie38.org  
Permanences jusqu'à 3  
mercredis par mois sur rendez-  
vous à Vienne (siège de l'Agglo)

- 3** Assurez-vous que les professionnels soient RGE.

La mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.

Cette mention présente 3 avantages :

- **Qualité** : elle permet aux particuliers et aux maîtres d'ouvrage d'identifier les professionnels les plus compétents.
- **Formation** : elle donne la possibilité aux professionnels de se former à la rénovation énergétique.

■ **Financement** : elle est une condition pour que vous puissiez obtenir les aides publiques allouées aux travaux de performance énergétique.

### L'Agglo vous accompagne

Vienne Condrieu Agglomération finance les permanences de l'Espace Énergie, propose une prime pour le remplacement de votre vieux chauffage au bois et met à disposition un cadastre solaire pour évaluer le potentiel de votre toiture.



© Freepik

POUR ALLER PLUS LOIN

[www.agirpoulatransition.ademe.fr](http://www.agirpoulatransition.ademe.fr)  
[www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)



## Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Depuis fin 2022, l'Agglo a lancé la mise à jour de son Schéma Directeur d'Assainissement. Ce document répond à 2 objectifs principaux :

- **Élaborer un état des lieux du fonctionnement des systèmes d'assainissement** (réseaux et stations d'épuration) afin d'identifier les améliorations ou modifications à apporter.
- **Répondre à la réglementation nationale qui exige une révision décennale** des schémas directeurs.

Comment cela se déroule-t-il ? Le schéma directeur comporte 2 grands volets : un volet eaux usées et un volet eaux pluviales, se décomposant chacun en plusieurs phases menées en parallèle.

### Volet eaux usées

- 1 Réaliser un état des lieux : visiter tous les ouvrages afin d'élaborer un diagnostic précis de leur fonctionnement. Réaliser un levé de l'ensemble des 12 000 regards du réseau d'assainissement pour disposer de plans des réseaux fiables et précis.
- 2 Mener des campagnes de mesures et d'investigations terrain pour mieux appréhender le fonctionnement des réseaux. Une cinquantaine de points de mesure sont en cours afin de suivre précisément les débits qui transitent sur le réseau, notamment par temps de pluie.
- 3 Réaliser le bilan du fonctionnement du système et modélisation.
- 4 Élaborer le schéma directeur et mettre à jour les zonages d'assainissement en parallèle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

### Volet eaux pluviales

- 1 Réaliser un état des lieux : localiser les 8 700 regards et autres ouvrages.
- 2 Réaliser une étude du risque de ruissellement.
- 3 Élaborer le diagnostic et la modélisation du fonctionnement du réseau pluvial.
- 4 Définir la stratégie des eaux pluviales afin de gérer les eaux de pluie au plus près de leur lieu de collecte pour limiter la surcharge des réseaux et contribuer à la réalimentation des sols et des nappes.
- 5 Élaborer le schéma directeur.
- 6 Définir le zonage pluvial en étroite concertation avec les communes.



## LA PAROLE À

**Alain Clerc**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
en charge de  
l'Assainissement  
Maire de Septème



L'Agglo s'est lancée dans l'élaboration de son Schéma Directeur d'Assainissement qui doit être finalisé en 2025. Ce chantier est un travail de longue haleine qui mobilise fortement les élus et les techniciens du Cycle de l'eau. Ce sont pour les eaux usées pas moins de 12 000 regards qui doivent être étudiés et pour les eaux pluviales, pas moins de 8 700 ouvrages et regards. Ce schéma directeur est un document stratégique capital qui nous permet de connaître, de comprendre le fonctionnement des réseaux, de mieux déceler et d'expliquer les dysfonctionnements.

La phase 1 des volets eaux usées et eaux pluviales est en cours de finalisation.

La phase 2 du volet eaux usées a débuté fin mars avec la mise en place d'instruments de mesure des débits sur les réseaux durant 2 mois.

Par anticipation, la phase 4 du volet eaux pluviales a débuté en novembre 2023 avec la réalisation d'ateliers de sensibilisation et de concertation auprès des élus communaux. Une concertation auprès de la population a aussi été conduite durant le mois de mars autour de l'élaboration de l'état des lieux du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales.

## DÉBUT DES TRAVAUX DU DÉMI-ÉCHANGEUR DE VIENNE-SUD

### Le dévoiement des réseaux

**Dans le cadre de la construction du demi-échangeur, des dévoiements de réseaux sont nécessaires afin d'assurer leur pérennité. L'Agglo réalise les travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, pris en charge en totalité par ASF pour un montant de 1 372 000 € HT.**

Ces travaux consistent à déplacer les réseaux existants en dehors de l'emprise du futur demi-échangeur afin que ceux-ci restent accessibles pour leur entretien.

Par ailleurs, les travaux sur le réseau d'eau potable permettront de sécuriser l'alimentation de la commune de Reventin-Vaugris avec le renouvellement de la conduite alimentant le réservoir d'eau communal, depuis le réservoir situé à Chonas-l'Amballan.





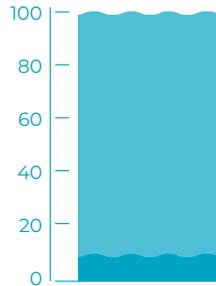
Eau potable

## L'eau, une ressource à économiser

Suite à une année 2023 particulièrement marquée par la sécheresse, les premières tensions sur la ressource en eau se sont fait sentir sur le territoire de l'Agglo, notamment sur le secteur de l'Amballon. Si l'année 2024 s'annonce moins tendue au niveau de la ressource, il n'en demeure pas moins que la sobriété hydrique s'impose désormais à tous.

Au-delà des actions conduites par l'Agglo pour réduire les pertes sur les réseaux d'eau potable, les gestes du quotidien permettent également de réduire la consommation d'eau et, in fine, diminuer les prélèvements sur la ressource.

**La consommation directe concerne l'utilisation de l'eau pour boire, cuisiner, se laver, nettoyer, arroser son jardin, laver sa voiture...**



Sur les 150 litres d'eau consommés directement par jour par chaque français :

**93 % de l'eau utilisée à la maison servent à l'hygiène et au nettoyage** : 39 % pour les bains et les douches ; 20 % pour la chasse d'eau des toilettes ; 12 % pour le nettoyage du linge et 10 % pour la vaisselle ; 6 % pour l'entretien de la voiture et du jardin

**7 % sont utilisés pour l'alimentation (boire et cuisiner)**

### DANS LA MAISON

- En évitant de laisser couler l'eau du robinet, vous économisez 10 L d'eau par minute en moyenne !
- En prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des bains, vous économisez 100 L d'eau à chaque fois !
- En optimisant le remplissage des appareils de lavage, vous diminuez le nombre de cycles de lavage.
- En installant des mousseurs d'eau sur les robinets, vous réduisez de 50 % la consommation d'eau du robinet.
- En installant une douchette économe dans la salle de bain, vous réduisez de 75 % la consommation d'eau lors de votre douche.
- En identifiant et en réparant les fuites, vous économisez jusqu'à 100 L d'eau par jour. Pour cela, relevez votre compteur avant d'aller dormir, si l'index a augmenté dans la nuit, c'est qu'il y a une fuite !



### DANS LE JARDIN ET À L'EXTÉRIEUR

- En installant un récupérateur d'eau de pluie, vous arrosez votre jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet.
- En installant un arrosage au goutte à goutte, vous arrosez vos plantations en utilisant deux fois moins d'eau.
- En limitant les arrosages tout en évitant d'arroser en pleine journée, vous limitez l'évaporation et utilisez moins d'eau.
- En choisissant des plantes qui résistent mieux à la sécheresse, comme la lavande, le romarin ou les plantes grasses, vous utilisez moins d'eau.
  - En disposant de la paille au pied des plantes, pour conserver l'humidité, vous entretenez votre jardin et utilisez moins d'eau.
- En évitant de laver la voiture en période de restriction, vous économisez l'eau. Chaque lavage à domicile consomme 200 à 400 L d'eau !

### POUR ALLER PLUS LOIN

- **Calculateur de consommation annuelle** : [www.cieau.com/le-metier-de-leau](http://www.cieau.com/le-metier-de-leau)
- **Astuces pour économiser l'eau à la maison** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr>

### NOUVEAU

- **Retrouvez toutes les informations sur la qualité de l'eau dans votre commune sur le site internet de l'Agglo** : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) > rubrique L'eau potable

Pour faciliter votre quotidien, le site internet de l'Agglo vous permet d'effectuer un grand nombre de démarches en ligne. Vous pouvez aussi contacter chaque service de l'Agglo par mail ou par téléphone.

# L'Agglo et VOUS



## Pour mon tri, je demande

- un bac de collecte
- un composteur ou lombricomposteur
- mon kit de tri pour mes déchets alimentaires

**Une question ? 04 74 53 45 16**  
[gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Auprès du service Petite enfance

- Je préinscris mon enfant (ou futur enfant) dans une des 16 structures petite enfance de l'Agglo
- Je consulte et paye mes factures en ligne

**Une question ? 04 27 87 80 00**  
[petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Auprès du service Transports et mobilité

- Je fais une réclamation
- Je demande un emplacement de stationnement vélo

**Une question ? 04 74 78 78 89**  
[transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Auprès du service Cycle de l'eau

- Je demande un abonnement à l'eau potable
- Je résilie mon abonnement à l'eau potable
- Je transmets l'index de mon compteur d'eau potable
- Je paye ma facture d'eau potable en ligne

**Une question ? 04 87 59 14 50**  
[regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Auprès du service Urbanisme et aménagement

- Je réalise mes demandes sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

**Une question ? 04 82 06 33 06**  
**Autorisations des Droits des Sols (ADS)**

# les horaires de l'Agglo et de ses services



## Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue du Général Leclerc  
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès  
BP 263 - 38217 Vienne Cedex  
Tél. : 04 74 78 32 10  
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

### L'accueil est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**N'hésitez pas à nous rejoindre et agrandir  
la Team de l'Agglo !**



Vienne Condrieu Agglomération



[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Les déchèteries

**Chasse-sur-Rhône** - 326, route de Communay  
· Du lundi au samedi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Pont-Évêque** - ZI l'Abbaye  
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Vienne** - Saint-Alban-les-Vignes  
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h

**Ampuis** - Verenay - 1680, rue du Stade  
· Lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 18h  
· Mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

**Villette-de-Vienne** - 288, chemin du Maupas  
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 18h  
[gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

### Nos partenaires vous reçoivent à l'Agglo lors de permanences

- ADIL 04 76 53 37 30
- AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 04 74 78 78 83
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement  
▶ **N° Vert 0 805 030 043**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20



## Les piscines

### Port du bonnet obligatoire

#### Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30  
et de 16h45 à 19h30
- Mercredi de 12h à 19h30
- Samedi de 13h à 19h
- Dimanche de 9h30 à 12h30

**Renseignement et réservation : 04 69 46 14 92**

#### Piscine à Loire-sur-Rhône

- Lundi, mardi et jeudi de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h
- Mercredi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 19h
- Vendredi de 11h15 à 13h30 et de 16h30 à 19h

**Renseignement et réservation : 04 69 46 14 96**

#### Piscine à Villette-de-Vienne

- Lundi de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h
- Mardi et vendredi de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h
- Mercredi de 12h à 18h
- Jeudi de 12h à 13h45

**Renseignement et réservation : 04 69 46 14 91**

**Les horaires d'ouverture pendant les vacances  
scolaires sont consultables sur le site de l'Agglo.**

Vienne  
Condrieu  
Agglomération

# VÉLO VILLAGE

5<sup>e</sup> ÉDITION

**samedi 4 mai 2024**

Parc de Maison Blanche à  
Saint-Cyr-sur-le-Rhône de 9h à 17h

ENTRÉE  
LIBRE



BOURSE AUX VÉLOS  
STANDS DE PROFESSIONNELS  
ESPACE VÉLOS ADAPTÉS PMR  
ANIMATIONS • RESTAURATION SUR PLACE



Renseignements et programme :  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



Vienne  
Condrieu  
Agglomération